DES REVUES POUR L'HISTOIRE DE L'ART

PRATIQUES ÉDITORIALES ET DIFFUSION NUMÉRIQUE

Rapport rédigé par Sophie CRAS et Constance MORETEAU

A partir d'un projet mené avec Frédérique DESBUISSONS, Emmanuel USSEL et Katia SCHAAL

Au sein du domaine « Pratiques de l'histoire de l'art » du Département des études et de la recherche de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) dirigé par Johanne LAMOUREUX

Sommaire

Introduction méthodologique	3
Enjeux de l'étude et débats connexes	3
Méthodologie adoptée et modalités de travail	6
Un périmètre de revues ouvert, fondé sur l'auto-définition et la transparence	6
Organisation du travail	6
Résultats attendus et limites	8
Partie 1 : Structures et processus de l'édition : enjeux et mutations	9
Les revues publiant de l'histoire de l'art au sein des revues françaises de SHS : un pano	rama9
Elaboration d'un numéro : des pratiques éditoriales diverses	11
Le rôle des comités	11
Les processus de soumission, de sélection et d'évaluation des articles	11
La pression des instances d'évaluation	12
Pluralisme et bonnes pratiques	12
Franchir les frontières nationales : la question du multilinguisme	13
Publier dans d'autres langues que le français	14
Faire traduire ?	15
L'impact du numérique sur les contenus et la forme des articles	16
Quelques exemples	17
Conclusions et recommandations	20
Partie 2 : Diffusion numérique : enjeux économiques et juridiques	23
Les solutions de diffusion numérique pour les revues	23
Open Access : état des lieux	24
L'Open Access : pourquoi ?	24
L'Open Access : comment ?	25
Arguments contre l'Open Access	26
Coûts et solutions de financement de l'Open Access	26
Légitimer et sécuriser le financement public de l'Open Access	29
Les avancées législatives	31
Des revues pour l'histoire de l'art : diffusion et modèles économiques	32
L'intérêt de la diffusion en ligne pour l'histoire de l'art	32
Persistance du format imprimé et présence numérique en croissance	32

La recherche de l'équilibre économique	33
Perspectives d'investissement public	36
Des revues pour l'histoire de l'art : diffusion et reproduction des images	36
Des articles d'histoire de l'art sans images	37
Problèmes posés par les règles et les pratiques actuelles	38
Les avancées possibles	39
Conclusions et recommandations	41
Conclusion	43
Bibliographie sélective	45
Glossaire	49
Recensement (non exhaustif) des revues publiant de l'histoire de l'art	57
Revues dont l'histoire de l'art est la discipline principale	57
Revues pluridisciplinaires publiant de l'histoire de l'art	60

Introduction méthodologique

Dans le champ scientifique, les revues occupent aujourd'hui une place essentielle, de l'élaboration à la diffusion et la valorisation de la recherche. Grâce à son format court et son processus de publication réactif, l'article de revue permet de rendre compte de manière condensée des avancées les plus récentes de la recherche. Il peut être l'objet d'un travail éditorial poussé, à mi-chemin entre production individuelle et amélioration collective. Enfin, sa diffusion peut excéder les limites d'une communauté académique pour un usage pédagogique, ou pour alimenter le débat public. Le numérique, en transformant les modalités de diffusion mais aussi de production du savoir, a participé à l'essor des revues scientifiques, en même temps qu'il a profondément remis en question leurs modalités de fonctionnement, et parfois jusqu'à leur survie. Les revues font aujourd'hui face à une opportunité et à un défi majeurs : préserver et même développer la richesse et la diffusion des contenus scientifiques, dans toute leur pluralité, ce qui implique de repenser leurs modèles économiques et juridiques ainsi que leurs processus éditoriaux.

Si l'ensemble des Sciences Humaines et Sociales (SHS) connait ces mutations, on y reviendra, l'histoire de l'art est néanmoins concernée de manière spécifique. D'une part, en tant que « petite » communauté de chercheurs (relativement aux autres SHS), elle a tout à gagner à être davantage connue et valorisée, y compris au-delà de ses frontières nationales et disciplinaires, par le biais de revues de qualité largement diffusées. D'autre part, les revues publiant de l'histoire de l'art font face à des enjeux qui leur sont propres : la nécessité de publier des images, un adossement éventuel à un musée ou à une société savante, etc. Dans ce cadre, le présent rapport, qui s'appuie sur un travail d'équipe de deux ans, s'attache à présenter un état des lieux des revues françaises publiant de l'histoire de l'art, en mettant l'accent sur deux mutations en cours : celle des processus éditoriaux, et celle de la diffusion numérique (et des changements économiques et juridiques qui l'accompagnent).

Enjeux de l'étude et débats connexes

Proposer un état des lieux des revues scientifiques françaises publiant de l'histoire de l'art, dans le but de mieux les faire connaître et de relayer les problèmes auxquels elles font face, nécessitait de partir d'un certain périmètre de revues concernées. Or, il devint rapidement évident qu'un tel projet impliquait de se positionner vis-à-vis de débats connexes, très sensibles dans les disciplines de SHS en France ces dernières années.

Premièrement, la valorisation des revues a souvent pu être présentée dans un cadre qui en faisait un outil dominant dans le champ scientifique, au détriment du livre, par exemple. Depuis des années, de nombreuses voix se sont élevées – comme celle du sociologue Bruno Auerbach, ou de Christophe Charle pour les historiens – pour défendre la spécificité des disciplines dans lequel le livre demeure un support essentiel de transmission du savoir¹. Cette alerte était particulièrement nécessaire dans le paysage difficile de l'édition en SHS en France².

_

¹ Bruno Auerbach, « Production universitaire et sanctions éditoriales. Les sciences sociales, l'édition et l'évaluation », *Sociétés contemporaines*, 2009/2, n°74, pp.121-145. Voir aussi : Christophe Charle, « Etre historien en France : une nouvelle profession? », dans F. Bédarida (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, pp. 21-44.

² Jean Perès, « L'édition en sciences humaines et sociales (1) : crise ou pas crise ? », Acrimed, 30 octobre 2014 et

La présente étude ne prétend absolument pas présenter les revues comme le support le plus légitime de la recherche. Pour nous, les revues, les livres et toutes les autres formes d'élaboration et de diffusion des résultats de la recherche (comme l'exposition par exemple) sont des supports complémentaires, qui contribuent à enrichir le paysage de la diffusion des savoirs. C'est par souci de restreindre le champ de notre projet que nous nous concentrons sur les revues.

Deuxièmement, ce projet ne vise pas non plus à se calquer sur des pratiques aujourd'hui largement dénoncées dans les sciences dites « dures », où l'article de revue est devenu le mode dominant de publication de la recherche. De nombreux chercheurs et de nombreuses instances nous ont alerté sur les conséquences néfastes de ce système : la pression du « Publish or Perish³ » et les mauvaises pratiques auxquelles elle conduit ; l'incapacité démontrée du système d'expertise par les pairs (*peer review*) pour éviter les erreurs scientifiques et les collusions entre chercheurs ; les effets néfastes de la bibliométrie⁴. L'objectif du projet que nous proposons est donc de faire un état des lieux sans produire de modèle normatif, et même en anticipant les possibles dérives et en aidant la discipline à s'armer contre elles.

Troisièmement – et ce point est lié aux précédents –, produire une liste de revues françaises publiant de l'histoire de l'art afin de les faire connaître et d'en esquisser une étude, c'était prendre le risque de participer sans le vouloir à un dispositif d'évaluation. De fait, l'histoire du référencement des revues scientifiques est intimement liée à celle de leur évaluation, et de l'évaluation individuelle des chercheurs par leurs publications⁵. Au début des années 2000, la European Science Foundation a créé l'ERIH (European Reference Index for the Humanities), une base européenne de recension de revues SHS⁶. Or, elle ne proposait pas seulement un recensement des revues, mais également un classement à trois niveaux, distinguant les revues de niveau national (NAT), les vues de niveau internationales, les plus visibles et les plus citées (INT1) et les revues de niveau international de visibilité significative (INT2). L'ERIH se veut non seulement une base d'information sur les revues européennes, mais aussi une référence dans l'évaluation, qui potentiellement pourrait servir à évaluer les chercheurs sur la base de leurs publications. En 2008, en s'inspirant du référencement et de la méthode de classement de l'ERIH, une procédure similaire a été mise en place en France par

Jean Perès, « L'édition en sciences humaines et sociales (2) : une crise de l'édition spécialisée », *Acrimed*, 3 novembre 2014. En ligne : http://www.acrimed.org/L-edition-en-sciences-humaines-et-sociales-1-crise-ou-pas-crise et http://www.acrimed.org/L-edition-en-sciences-humaines-et-sociales-2-une-crise-de-l-edition-specialisee [consultés pour la dernière fois le le 23/06/2017].

³ Sur l'origine de cette expression, voir : Eugene Garfield, « What Is The Primordial Reference For The Phrase "Publish Or Perish"? », *The Scientist*, Vol. 10, n°12, 10 juin 1996, p.11. En ligne: http://www.the-scientist.com/?articles.view/articleNo/17944/title/What-Is-The-Primordial-Reference-For-The-Phrase--Publish-Or-Perish--/ [consultés pour la dernière fois le le 23/06/2017].

⁴ Voir par exemple : Daniele Fanelli, « Do Pressures to Publish Increase Scientists' Bias ?An Empirical Support from US States Data », *PLoS One*, 5(4), 2010. En ligne: http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0010271 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017]. Pour les SHS : Michel Espagne, « Les SHS au casino de la bibliométrie évaluative : impasses, impairs et manques », *La Vie de la recherche scientifique*, 374, septembre 2008, pp. 44-45.

⁵ Pour l'histoire de ces classements : Patrick Fridenson, « La multiplication des classements de revues de sciences sociales », *Le Mouvement social*, 226, janvier-mars 2009, pp. 5-14.

⁶ Il s'agissait alors de proposer une alternative aux premières bases de revues de SHS apparues, sur le modèle des revues de STM, qui écartaient presque systématiquement les revues dans une autre langue que l'anglais (comme l'ISI (Institut for Scientific Information) de Thomson Reuters, ou Scopus, d'Elsevier). Voir : Jean Pérès, « Les revues de sciences humaines et sociales (2) : l'évaluation de la recherche et des chercheurs », *Acrimed*, 9 janvier 2015. En ligne : http://www.acrimed.org/Les-revues-de-sciences-humaines-et-sociales-2-l-evaluation-de-la-recherche-et [consultés pour la dernière fois le le 23/06/2017].

l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), qui a demandé à chaque discipline de proposer un classement des revues en trois catégories : A, B et C. Cette démarche a soulevé de très nombreuses critiques, portant à la fois sur la constitution des comités de classement, sur l'absence de transparence des critères, et sur les effets pervers de ce classement sur les chercheurs et sur les revues⁷. Le sort réservé à l'histoire de l'art était particulièrement révélateur des failles du système, et l'on se souvient de la tribune de Didier Rykner « L'histoire de l'art n'existe pas (mais est-ce si grave ?) » parue début 2009⁸. L'auteur montrait en effet que le classement avait totalement évincé l'histoire de l'art, qui n'apparaissait pas en tant que discipline. Les quelques revues sélectionnées dans la catégorie « Histoire, Histoire de l'art, Archéologie », émaillées d'erreurs et de lacunes évidentes (on n'y trouvait ni la *Revue de l'art*, ni *Histoire de l'art*, ni *Studiolo* par exemple), reflétaient le manque de discernement dans la sélection.

L'enjeu de ces classements était particulièrement important. Premièrement, les crédits alloués par les bailleurs de fonds comme le CNRS et le CNL pouvaient en dépendre ; deuxièmement les instances d'évaluation, qui étaient alors en pleine réforme en France après la LRU, allaient s'en saisir pour tenter d'objectiver les résultats de la recherche⁹. La mobilisation des chercheurs contre ces listes fut donc massive, et a abouti à la marche arrière de l'AERES, qui ouvrit la possibilité aux différentes disciplines d'amender les listes, et de leur ôter leur caractère hiérarchisant pour n'établir qu'une « liste de périmètre » référençant les revues reconnues par la discipline. Certaines, comme l'histoire de l'art, ont tout simplement choisi de ne pas établir de liste. Aujourd'hui, le successeur de l'AERES, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) n'a publié qu'une seule liste de revues en SHS : celle du domaine « SHS1 « Economie et gestion » 10.

La contrepartie de ce louable rejet de listes évaluatives, nécessairement insatisfaisantes et potentiellement néfastes, est le manque de visibilité des revues françaises publiant de l'histoire de l'art. Aucun référencement satisfaisant n'existe en effet pour les revues de ce champ. ERIH Plus, le successeur d'ERIH, qui a renoncé à son classement évaluatif, propose une catégorie de revues « Art and Art History », qui recense 724 entrées, dont 32 pour la France, mais avec des problèmes de référencement évidents (informations fausses ou manquantes, revues ayant cessé de paraître comme *la revue du Musée d'Orsay* ou le *Journal de la Renaissance*) et des lacunes (*Histoire de l'art*, par exemple, n'y apparaît pas)¹¹. La discipline peine à être identifiée, comme en témoigne l'annuaire des revues publié par l'association Ent'revues (qui organise le Salon de la Revue, réalise des études et enquêtes sur les revues, publie *La Revue des revues* et propose des formations). Une catégorie « Histoire de l'art », ajoutée récemment, ne compte que 3 titres ; d'autres revues sont éclatées entre les catégories

⁷ « À propos de l'évaluation de l'AERES. », *Sciences sociales et santé*, Vol. 27, n°2, 2009, p. 5-7 ; Pierre Jourde, « Les facéties de la bibliométrie. Comment devenir le chercheur du mois », *Le Monde Diplomatique*, décembre 2008. En ligne : https://www.monde-diplomatique.fr/2008/12/JOURDE/16610 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

⁸ Didier Rykner, « L'histoire de l'art n'existe pas (mais est-ce si grave ?) », *La Tribune de l'art*, 17 janvier 2009. En ligne : http://www.latribunedelart.com/l-histoire-de-l-art-n-existe-pas-mais-est-ce-si-grave [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

⁹ Gabriel Galvez-Behar, « Faut-il classer les revues en sciences humaines et sociales ? Dix années de controverses françaises (1999-2009) », dans Pierre Servais, *L'évaluation de la recherche en sciences humaines et sociales. Regards de chercheurs*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2011, p. 7-12. En ligne sur Halshs: https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00548183 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

¹⁰ Voir le site de l'Hcéres : http://www.hceres.fr/PUBLICATIONS/Documentation-methodologique/Listes-de-revues-SHS [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

¹¹ Voir : https://dbh.nsd.uib.no/publiseringskanaler/erihplus/ [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

« Histoire » et « Arts Plastiques » ; la plupart des revues scientifiques utilisées par la communauté de recherche n'y est pas référencée.

Or, ce défaut de visibilité est un problème important pour les chercheurs, qu'ils soient « lecteurs » ou « publiants ». Il touche principalement ceux qui ont le moins accès à l'information (les jeunes chercheurs, les étrangers, les chercheurs issus de disciplines connexes). Les chances de diffusion en-dehors du champ de la recherche au sens strict, vers les étudiants, les amateurs ou les curieux, paraissent d'autant plus compromises.

Au regard de ces constats, comment proposer une étude au service de l'histoire de l'art et des revues qui la défendent, sans contribuer incidemment à imposer une sélection normative ?

Méthodologie adoptée et modalités de travail

Un périmètre de revues ouvert, fondé sur l'auto-définition et la transparence

La présente étude a choisi de ne pas s'appuyer sur la définition d'un « périmètre de scientificité » propre aux revues d'histoire de l'art, qui aurait défini des critères à partir desquels inclure ou exclure des revues de notre champ. Certes, comme l'écrit Gabriel Galvez-Behar, un tel projet peut présenter un intérêt : « La réflexion autour de ce périmètre qui revient à poser la question : « Qu'est-ce qu'une revue scientifique ? » — est aussi un moment de définition des communautés scientifiques la main » sur ce sujet la main serve tache aurait largement outrepassé le mandat donné à notre groupe de travail, qui ne prétendait en rien être représentatif de la discipline dans son ensemble, ni être légitime pour statuer sur les questions de scientificité. De plus, la définition d'un « périmètre de scientificité » est nécessairement normative ; s'appuyant sur des standards, elle prend toujours le risque d'écarter des modalités alternatives d'élaboration et de diffusion de la recherche, et donc d'appauvrir le paysage pluriel des revues d'elaboration et de diffusion de la recherche, et nécessaire dans les cas où il s'agit de répartir le plus légitimement possible une ressource limitée (par exemple : les aides aux revues du CNL ou du CNRS, l'hébergement sur Revues.org), elle n'a guère d'intérêt lorsque ce n'est pas le cas.

Notre choix a donc été de mener l'enquête en incluant, sans sélection, toute revue se présentant comme scientifique et affichant son souhait de publier des articles académiques en histoire de l'art.

Organisation du travail

Initié par Sophie Cras (MCF à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Constance Moréteau (alors enseignante et coordinatrice de la recherche à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux, aujourd'hui chargée de recherche et de programmation académique à la Fondation Terra pour l'art américain), ce projet a été mis en œuvre au sein du

¹² Galvez-Behar, « Faut-il classer les revues en sciences humaines et sociales ? », art. cit., p. 19-20.

¹³ *Ibid* n 21

¹⁴ Comme le défend Claire Lemercier : « la définition d'un « périmètre de scientificité » n'a rien de trivial, qu'elle prend beaucoup de temps, en particulier si l'on veut éviter d'imposer des critères uniformes et au contraire s'attacher à maintenir l'ergodiversité ». Elle prend appui, dans cette réflexion, sur sa propre expérience au sein du comité scientifique de CLEO (Revue.org). Claire Lemercier, « Classer les revues de sciences humaines et sociales : comment ? pour quoi ? », Texte présenté lors du colloque : *La valeur de la science. Pourquoi évaluer la recherche* ?, Liège, novembre 2009, p. 11. En ligne sur Halshs : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00521517/fr/ [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

Département des études et de la recherche de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), sous l'égide du domaine « Pratiques de l'histoire de l'art », animé par Frédérique Desbuissons (Conseillère scientifique), avec l'aide d'Emmanuel Ussel et Katia Schaal (Chargés d'étude et de recherches).

A cette équipe ont été associés des participants extérieurs (chercheurs, éditeurs, diffuseurs, acteurs du financement des revues, des bibliothèques, spécialistes des outils numériques, etc.), qui se sont réunis lors de six ateliers thématiques en 2015-2016 :

- Philippe Babo, adjoint au chef du département de la création au CNL
 - Nathalie Boulouch, MCF en histoire de l'art contemporain et de la photographie à l'Université Rennes 2, membre du comité de rédaction de la revue *Critique d'Art* et de la revue *Etudes photographiques*
- Anne-Laure Brisac-Chraïbi, responsable éditoriale, adjointe du chef de service de la diffusion scientifique et de la communication à l'INHA
- Odile Contat, responsable d'études documentaires à l'Institut des Sciences humaines et sociales au CNRS
- Antoine Courtin, responsable de la cellule d'ingénierie documentaire du Département des Etudes et de la Recherche à l'INHA
- Hélène Desmasures, responsable de la commission Arts du Département de la Création au CNL
- Delphine Desveaux, directrice des collections Roger-Viollet à la Parisienne de Photographie
- Christine Ferret, responsable du service de développement des collections à la Bibliothèque de l'INHA
- Dominique Filippi, Chef de service de l'Information documentaire à l'INHA
- André Gunthert, MCF à l'EHESS, directeur de la revue Etudes Photographiques
- Jérôme Glicenstein, Professeur d'esthétique à l'Université Paris 8 et rédacteur en chef de la revue *Marges*
- Juliette Hueber, chargée de ressources documentaires numériques au Laboratoire de recherché InVisu USR 3103 (INHA-CNRS)
- Christian Joschke, MCF en histoire de l'art contemporain à l'Université Paris Nanterre, directeur de publication de la revue *Transbordeur*
- Yaël Kreplak, membre du comité de rédaction de la revue *Tracés*
- Anne Lafont, directrice d'études de l'EHESS (et alors rédactrice en chef de la revue *Perspective*)
- Vincent Macabrey, chargé de diffusion, Presses Universitaires de Vincennes
- Annaig Mahé, MCF à l'Urfist de Paris / Ecole Nationale des Chartres
- Chloé Maillet, membre du comité de rédaction d'*Images Re-Vues* (CRH-GAHOM)
- Lionel Maurel, chargé de valorisation de l'Information Scientifique et Technique (IST) à l'Université Paris Lumières
- Maïra Muchnik, chargée de l'édition scientifique et secrétaire de rédaction de la revue *Gradhiva* au Musée du quai Branly
- Laura Olber, assistante d'édition au laboratoire InVisu, secrétaire de rédaction (France) de la revue *ABE Journal*
- Sylvain Piron, directeur d'études à l'EHESS, rédacteur de la micro-revue électronique *Oliviana*, membre du conseil scientifique du CLEO
- Francesca Rose, directrice des programmes de publication à la Terra Foundation for American Art
- Barbara Turquier, responsable de la recherche à La Fémis, membre du comité de

rédaction de la revue Tracés

Le travail a été mené en trois volets complémentaires :

- Six ateliers thématiques durant lesquels différents aspects du problème ont pu être abordés de manière qualitative : « Définition des enjeux et des questions » (4 novembre 2015) ; « Définition du périmètre » (6 janvier 2016), « Processus éditoriaux et de sélection des articles » (10 février 2016), « Modèles économiques et processus éditoriaux » (23 mars 2016) ; « Evolutions juridiques » (6 avril 2016) ; « Comparaison et diffusion internationales » (4 mai 2016).
- **Une enquête systématique**, permettant l'élaboration d'une liste non exhaustive de revues, à partir des indications qu'elles rendent publiques.
- Une enquête qualitative consistant en un questionnaire envoyé aux revues ainsi identifiées.

Résultats attendus et limites

Le présent rapport synthétise les résultats de ce travail. Premièrement, à un niveau « macro », il espère donner une meilleure vision globale des revues qui publient des articles scientifiques en histoire de l'art en France. En complément des études disponibles sur les revues de SHS en général, il fait un état des lieux des structures et pratiques existantes, des évolutions en cours et des risques encourus, et met en avant des enjeux spécifiques aux revues publiant de l'histoire de l'art. Dans l'espoir que ce rapport puisse contribuer à alerter les décideurs publics, il formule des recommandations (qui n'engagent que ses auteurs), qui sont explicitées à la fin de chacune des deux sections et reprises en conclusion. Deuxièmement, à un niveau « micro », cette étude apporte des exemples et témoignages, à l'usage des acteurs et des lecteurs des revues.

Les limites de cette étude sont inhérentes aux modalités de sa mise en œuvre. Plutôt qu'un travail achevé, elle présente un défrichage, qui nécessiterait d'être repris et poursuivi. Premièrement, la liste des revues étudiées n'est ni exhaustive (on l'a plusieurs fois répété) ni nécessairement représentative. Elle souffre très certainement d'un biais concernant les ères chronologiques (l'équipe du projet étant constituée d'une majorité de contemporanéistes) et du point de vue des médiums (avec un biais favorable aux arts plastiques, au détriment, par exemple, du design, des arts décoratifs). Par ailleurs, certains choix restrictifs ont été faits : si l'étude inclut l'histoire de l'art (beaux-arts), l'histoire de l'architecture, du cinéma, de la photographie, ou encore du patrimoine, elle exclut d'autres « arts » comme le théâtre ou la littérature, ainsi que l'archéologie. Deuxièmement, l'équipe ne possédait ni les moyens ni les compétences pour réaliser de véritables enquêtes quantitatives ou systématiques (sur les enjeux économiques ou juridiques des revues par exemple). Elle propose plutôt un aperçu, réalisé de manière pragmatique. A cet égard, nous nous félicitons que l'une des questions s'étant révélées parmi les plus importantes, celle du droit des images, fasse d'ores et déjà l'objet d'une exploration plus complète à la faveur d'une mission spécifique, confiée à Martine Denoyelle.

Partie 1

Structures et processus de l'édition : enjeux et mutations

Un état des lieux des revues françaises publiant de l'histoire de l'art ne peut manquer de souligner leur irréductible diversité, qui fait aussi leur richesse. Depuis quelques années, trois mutations majeures l'ont affectée : premièrement, la pression exercée par les instances d'évaluation de la recherche (discutées dans l'introduction du présent rapport) vers l'adoption de modèles de « scientificité » éditoriaux calqués sur les STM (Sciences, Technologie, Médecine) ; deuxièmement, l'internationalisation du champ (qui pose notamment la question des langues employées et des communautés de chercheurs visées) ; troisièmement, la manière dont les humanités numériques changent le contenu et la teneur des articles publiés en ligne. Cette partie propose un rapide panorama des structures et pratiques éditoriales des revues concernées, et envisage les opportunités et les risques qui accompagnent ces mutations.

Les revues publiant de l'histoire de l'art au sein des revues françaises de SHS : un panorama

Si aucune étude n'existe sur les revues d'histoire de l'art spécifiquement, les nombreux rapports et articles produits sur l'état des revues en SHS ces dernières années permettent de dresser un premier panorama général. Le premier constat est celui de la vitalité des revues de SHS en France : un rapport de 2005 estimait leur nombre à 2000, dont 500 jugées importantes¹. Cette vitalité s'accompagne toutefois d'un phénomène de morcellement, puisqu'il y a en France de plus en plus de revues à faible tirage et faible consultation². Un rapport de 2009 dénombre « en France 1,34 revue de recherche en SHS par unité de recherche », et indique que le nombre médian d'abonnements payants pour chaque revue est de 300³. Il y a donc de nombreuses revues, mais chacune ne semble avoir qu'une diffusion et un impact limités.

Ces caractéristiques se retrouvent dans le champ de l'histoire de l'art : les initiatives sont nombreuses et souvent de grande qualité intellectuelle, mais le professionnalisme de l'édition et de la diffusion font parfois défaut. Le CNL, qui soutient entre 6 et 8 revues et magazines dans la catégorie « Art »⁴ met ainsi en avant des critères liés moins au contenu (et à sa scientificité) qu'à la périodicité (plus d'un numéro par an), la constance de la parution (les revues ne peuvent être financées qu'à partir du quatrième numéro), à la diffusion (retenue à partir de plus de 300 exemplaires) ainsi qu'à la qualité de la mise en page et de la relecture.

Le caractère morcelé et éclaté du panorama des revues renvoie non seulement à une spécialisation croissante du champ universitaire en SHS, mais aussi à la fragilité du modèle économique des revues. Contrairement aux revues de STM, la rentabilité escomptée pour les revues de SHS est faible, du fait du caractère non directement applicable des résultats, de la

¹ Marc Minon, Ghislaine Chartron, État des lieux comparatif de l'offre de revues SHS France – Espagne – Italie, Étude réalisée pour le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, juin 2005, p. 68-69.

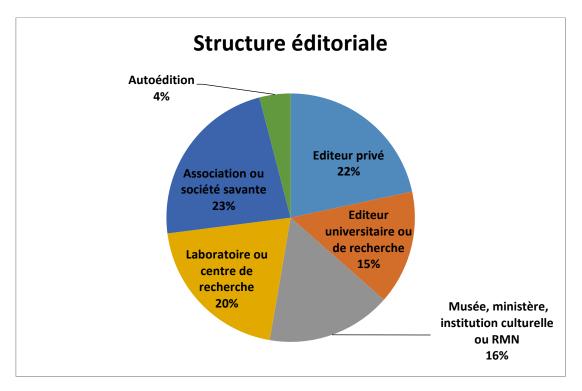
² Sophie Barluet, *Les revues françaises aujourd'hui : entre désir et dérives, une identité à retrouver*, Rapport pour le Centre national du livre, avril 2006, p.82.

³ L'édition scientifique française en sciences sociales et humaines, Rapport du Groupement Français de l'Industrie de l'Information, 17 novembre 2009, p. 8; p. 28.

⁴ 1895, Le Bulletin Monumental, Archistorm, Audimat, Etudes photographiques, Hippocampe, Afrique Culture.

moindre dimension des communautés scientifiques et de leur internationalisation plus réduite⁵. Pour cette raison, ces revues ont échappé au phénomène de monopolisation par les grands éditeurs scientifiques comme Elsevier ou Wiley qui a touché les revues de STM, avec des conséquences très préoccupantes sur le prix des abonnements⁶. La situation est donc beaucoup plus atomisée pour les revues en SHS. Les éditeurs généralistes restent présents (avec Armand Colin, La Découverte, etc.) mais les éditeurs spécialisés sont majoritaires, qu'ils soient privés (comme L'Harmattan ou les PUF) ou publics (comme les presses universitaires), avec un grand nombre de très petits acteurs⁷.

Là encore, les revues publiant de l'histoire de l'art semblent refléter (et même amplifier) ces tendances. Sur les 74 revues françaises que nous avons répertoriées, seules 16 (environ 1 sur 5) sont adossées à un éditeur privé, qu'il soit universitaire (Presses Universitaires de France), spécialisé (comme Macula) ou généraliste (L'Harmattan, La Découverte, Actes Sud). S'y ajoutent 11 revues associées à des éditeurs professionnels universitaires ou de recherche (par exemple les Presses universitaires de Vincennes, les Publications de la Sorbonne ou les Editions Maison des Sciences de l'Homme) et 12 qui s'appuient sur l'équipe éditoriale d'un musée (comme le Musée du quai Branly), d'un ministère, d'une institution française à l'étranger (comme l'Académie de France à Rome) ou de la Réunion des Musées Nationaux. Restent 35 revues, soit la moitié, qui sont éditées par un centre de recherche ou un laboratoire (15), par une association ou une société savante (17) ou autoéditées (3).



⁵ Jean Pérès, « Les revues de sciences humaines et sociales (2): une économie fragile », *Acrimed*, 18 décembre 2014. En ligne : http://www.acrimed.org/Les-revues-de-sciences-humaines-et-sociales-1-une-economie-fragile [consultés pour la dernière fois le le 23/06/2017].

⁶ Voir : Pierre-Carl Langlais, Rayna Stamboliyska, « La France préfère payer (deux fois) pour les articles de ses chercheurs », *Rue* 89, 10 novembre 2014. En ligne : http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-nos-vies-connectees/20141110.RUE6560/la-france-prefere-payer-deux-fois-pour-les-articles-de-ses-chercheurs.html [consultés pour la dernière fois le le 23/06/2017].

⁷ Pérès, « Les revues de sciences humaines et sociales (1) », *art. cit.*

Une autre caractéristique de ce champ est la place importante occupée par les revues pluridisciplinaires, dont l'histoire de l'art ne représente pas la discipline centrale mais qui publient, ponctuellement ou de manière récurrente, des articles scientifiques d'histoire de l'art. Une répartition (réalisée intuitivement) propose un rapport de 40 revues (54%) proprement disciplinaires, et de 34 revues (46%) pluridisciplinaires, qui peuvent être rattachées à l'esthétique ou la philosophie de l'art, à la sociologie, l'anthropologie, les études culturelles ou littéraires, ou encore s'afficher comme résolument pluridisciplinaires.

Elaboration d'un numéro : des pratiques éditoriales diverses

Le rôle des comités

A ce panorama éclaté correspond des pratiques éditoriales très diverses. Près des deux tiers des 74 revues répertoriées affichent un ou plusieurs comités (comité éditorial, comité de rédaction, comité de lecture, comité scientifique), mais ces appellations peuvent recouper des réalités de fonctionnement variables.

En règle général, le comité de rédaction (ou comité éditorial) est composé de spécialistes du champ, investis de fonctions éditoriales : c'est lui qui fait vivre la revue, en suivant l'élaboration des numéros et en communiquant avec les auteurs. En fonction de la structure de la revue et de l'investissement des membres, cette équipe peut se réduire à un très petit nombre de personnes, voire à un animateur unique.

Un comité scientifique est souvent constitué en appui du comité de rédaction. Le plus souvent, il est composé de personnalités scientifiques reconnues (internationales) qui apportent leur caution intellectuelle à la revue et peuvent intervenir régulièrement ou ponctuellement pour indiquer des directions intellectuelles, ou trancher en cas de désaccord ou de conflit.

Le comité de lecture est composé de toutes les personnes qui effectuent les relectures des articles soumis, afin de les évaluer et de proposer des améliorations avant publication éventuelle (évaluation par les pairs, ou *peer review*). Ce comité de lecture peut être permanent de numéro en numéro, ou au contraire variable (si le comité éditorial fait appel à des relecteurs extérieurs, choisis *ad hoc* en fonction du sujet de l'article ou du numéro). Dans certains cas, le comité éditorial et le comité de lecture ne font qu'un.

Les processus de soumission, de sélection et d'évaluation des articles

Pour le brosser à grand trait, trois modes de soumissions d'articles peuvent être envisagés. Dans le premier cas, les articles sont commandés par les membres du comité éditorial directement aux auteurs, sans passer par un appel à soumission ouvert. Dans le deuxième cas, les articles peuvent être proposés à tout moment aux revues de manière spontanée, sur tout sujet couvert par la revue. Dans le troisième cas, enfin, des appels à contribution thématiques sont régulièrement diffusés, auxquels les auteurs potentiels sont invités à répondre en suivant le calendrier proposé. De nombreuses revues pratiquent simultanément ces trois options : ainsi, la revue *Marges* propose des appels à contribution pour ses numéros thématiques, tout en acceptant des soumissions spontanées pour sa section « *varia* », et commande parfois des articles afin de compléter ses numéros.

Partir d'un appel à contributions, et non de commandes, est une pratique de mieux en mieux intégrée au sein des revues du champ. D'après *Tracés*, les consultations en ligne montrent que le thème du numéro est souvent une voie d'accès privilégiée aux articles, avec une forte consultation de l'éditorial. Souvent associée aux revues nouvelles, publiant des textes de jeunes chercheurs, cette pratique de l'appel à soumissions ouvert s'est légitimée, et les chercheurs confirmés sont désormais de plus en plus amenés à s'y conformer. Certes, de

nombreux témoignages ont fait état de situations difficiles, survenues lors de refus d'articles soumis par des chercheurs reconnus, qui peuvent avoir des relations professionnelles (souvent asymétriques) avec les membres du comité de rédaction. Pour y faire face, la revue doit faire front, afficher son unité et assumer collectivement le respect de la procédure instituée. Le comité scientifique peut être amené à intervenir en cas de tension.

L'expression de « peer review », ou évaluation par les pairs, recoupe des situations très différentes. De manière générale, elle consiste à faire évaluer et commenter un texte scientifique par des spécialistes du champ concerné, en dehors des seuls éditeurs, mobilisant ainsi une expertise collective sur le sujet. Cette expertise peut être sollicitée au sein même du comité de rédaction (qui joue dans ce cas le rôle de comité de lecture) ; elle peut aussi mobiliser des experts extérieurs (les referees, en anglais), afin de chercher les spécialistes les plus à même de juger d'un sujet. Pour éviter les conflits d'intérêts, et protéger l'auteur soumettant l'article aussi bien que l'évaluateur, une anonymisation peut être accomplie par les éditeurs. On parle de « double aveugle » lorsque l'identité de l'auteur de l'article n'est pas connue de l'évaluateur, et inversement. L'éditeur fait le lien entre les deux, et transmet à l'auteur, le cas échéant, le rapport d'évaluation qui contient les remarques de l'expert.

La pression des instances d'évaluation

Dans le domaine des STM et des sciences dites « dures », l'évaluation par les pairs en double-aveugle s'est généralisée comme seule pratique garantissant la scientificité du processus d'évaluation et de sélection des articles, et donc de la revue elle-même. Depuis une quinzaine d'années, ces critères formels ont été transférés vers les SHS, et l'injonction est faite aux chercheurs de publier dans des revues à comité de lecture, qui seules « compteraient » pour qu'ils soient considérés comme « publiants ». Cette politique avait pour objectif affiché de réduire la subjectivité, les pratiques de collusion, de favoritisme ou de discrimination. Or, ses conséquences sont dangereuses : le risque est la dévalorisation des revues qui ne s'y conformeraient pas, remettant en cause leur équilibre fragile et menaçant la diversité du champ ainsi que les pratiques hétérodoxes⁸. De nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer un système hypocrite – puisque dans certaines communautés scientifiques restreintes, il est aisé de deviner qui sont les auteurs et les évaluateurs – et arbitraire – puisque la décision de publier ou non l'article semble échapper à l'éditeur pour revenir à l'avis des experts, qui peuvent appartenir à un « camp » opposé du même champ scientifique (ou au contraire, au même camp, et agir par complaisance). Un débat, encore actif aujourd'hui, oppose donc les partisans du double-aveugle, et ceux de la « transparence », qui consiste au contraire à afficher les noms à la fois des auteurs et des experts, et à transformer leurs commentaires et les réponses en un véritable débat scientifique, venant se surajouter à l'article et le transformer en profondeur⁹.

Pluralisme et bonnes pratiques

Pour les participants de nos ateliers, l'essentiel est de préserver deux impératifs :

- Le pluralisme : tous s'accordent à penser qu'une uniformisation des pratiques éditoriales sur un modèle prétendument garant de la « scientificité » de la publication est non seulement inefficace, mais même dangereuse. Des revues innovantes, comme les *Actes de recherche en*

⁸ Pérès, « Les revues de sciences humaines et sociales (2) », art. cit.

⁹ Bernard Pulverer, « Transparency showcases strength of peer review », *Nature*, Vol. 468, 4 novembre 2010, pp.29-31.

sciences sociales, Ligeia ou Les Cahiers du Musées d'art Moderne, ont pu fonctionner grâce à l'impulsion d'une ligne éditoriale forte, parfois incarnée par un nombre restreint de personnes. La revue Azimuts, qui a répondu à notre enquête, revendique ainsi de sélectionner des articles et contributeurs à la discrétion de l'équipe éditoriale, afin de préserver une identité qui lui est propre et une forme de textes spécifique.

- **De** « **bonnes pratiques** » **éditoriales** : quelle que soit la forme choisie pour le mode de soumission, sélection et évaluation, tous nos participants insistent sur la nécessité de se donner une feuille de route assurant la constance et la transparence des pratiques éditoriales, pour éviter l'arbitraire et l'opacité, et garantir l'égalité de traitement entre les articles. Pour les revues choisissant l'évaluation par les pairs, des recommandations peuvent être faites, telles que :
- préserver un équilibre entre les relectures en interne (par le comité de rédaction) et les relectures externes ; formaliser le processus de décision finale sur l'acceptation à publier.
- choisir des experts externes en bonne conscience des enjeux propres au champ, en veillant aux conflits d'intérêt potentiels, et en élargissant éventuellement le spectre (en choisissant des relecteurs à l'international, ou issus de spécialités connexes).
- l'évaluation par les pairs est d'autant plus efficace et mieux vécue par les auteurs si elle œuvre à l'amélioration des articles (qu'ils soient publiés ou non). On peut donc encourager à ce que les rapports d'évaluation/ de relecture soient transmis aux auteurs (même en cas de refus), après un travail de filtrage et de synthèse par les éditeurs.

Franchir les frontières nationales : la question du multilinguisme

Les revues françaises de SHS sont, légitimement, très attachées à la langue française, qui est, davantage que leur support d'expression, le matériau qu'elles travaillent. Toutefois, il paraît clair que la visibilité, la diffusion et l'impact d'une revue aujourd'hui, nationalement et internationalement, dépend aussi de l'espace linguistique qu'elle occupe. Claudia Heide, directrice de rédaction de la revue électronique anglaise *Art in Translation (AIT)* montre, dans un article publié avec Iain Boyd Whyte, que la traduction a toujours joué un rôle essentiel pour l'histoire de l'art et dans la définition de ses canons :

« L'anglais y représente de loin la langue prédominante, ce que confirme un récent recensement des revues consacrées à l'histoire de l'art et à ses domaines apparentés. Les États-Unis arrivent en tête avec 123 revues ; ils sont suivis par le Royaume-Uni (45), l'Australie (17), le Canada (12) et la Nouvelle-Zélande (5). Rien d'étonnant, vu son rayonnement géographique, à ce que l'anglais soit le principal moyen d'expression, avec environ 190 revues en anglais, 35 en néerlandais et 19 en allemand. Aucune autre langue européenne ne comptabilise plus de 10 revues. Compte tenu de la dépendance du marché envers une seule langue, la traduction a joué un rôle essentiel dans la définition des canons de l'art occidental, tels qu'ils ont été circonscrits par des auteurs comme Pline et Vitruve, Vasari et Serlio, Winckelmann et Hegel, Wölfflin et Riegl (...) Lorsque l'histoire de l'art a acquis une légitimé au sein de l'université, à la fin du xixe siècle, elle avait doublement partie liée avec le langage. D'une part, son objet d'étude répondait à des divisions linguistiques, reflétant souvent des frontières nationales ; les œuvres d'art étaient ordonnées, exposées et étudiées dans le contexte d'écoles nationales : italienne, espagnole, française... D'autre part, différentes écoles d'écrits sur l'art virent le jour dans les principales langues européennes. Conformément à l'historiographie canonique, l'allemand fut la langue dominante de la discipline à ses débuts, avant d'être supplantée par l'anglais dans la seconde moitié du xxe siècle. C'est seulement après l'exil forcé de l'intelligentsia germanophone sous le régime nazi que l'équilibre linguistique en histoire de l'art, comme dans un grand nombre d'autres disciplines universitaires, bascula en faveur de l'anglais, largement aidé en cela par l'arrivée en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'aussi éminents historiens que Ernst Gombrich, Erwin Panofsky, Nikolaus Pevsner

et Aby Warburg 10.»

Deux solutions s'offrent aux revues françaises souhaitant élargir leur espace linguistique : publier des articles écrits dans d'autres langues que le français, ou faire traduire vers d'autres langues (l'anglais, principalement) des articles écrits en français.

Publier dans d'autres langues que le français

Plusieurs revues référencées dans notre enquête publient des articles écrits dans d'autres langues que le français. La revue en ligne RIHA Journal, publiée par l'International Association of Research Institutes in the History of Art, public des articles dans les cinq langues officielles de l'association (l'anglais, le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol), favorisant l'émergence d'un espace de débat européen¹¹. Il en est de même pour ABE Journal, dont le projet international est au cœur de la ligne éditoriale. De la même façon, les revues fonctionnant autour d'aires culturelles accueillent généralement des articles écrits en plusieurs langues : dans Cinémas d'Amérique Latine, on trouve des articles en français, espagnol et portugais. Le problème posé, toutefois, est celui des compétences nécessaires en interne pour garantir une qualité uniforme d'édition sur l'ensemble des articles dans des langues différentes. ABE Journal s'appuie ainsi sur une équipe issue de différents pays.

Offrir la possibilité à des chercheurs internationaux de publier chacun dans leur langue est un choix qui s'oppose à l'autre tendance majeure de l'internationalisation des revues : celui qui consiste à imposer à tous les chercheurs de publier dans une langue « internationale » dominante, principalement l'anglais. C'est ce que note Sophie Barluet dans son rapport de mission pour le CNL paru en avril 2006 :

« Nous laisserons de côté, ici, le cas des sciences dures qui ne comptent plus guère de revues écrites en français et ayant un rayonnement international, à part en mathématiques. Cet exemple est d'ailleurs intéressant en ce qu'il montre que la domination de la langue anglaise n'est pas le fait uniquement d'un impérialisme linguistique mais est liée également à la valeur des recherches menées. [...] Gérard Tobelem, professeur d'hématologie et directeur scientifique de l'institut des vaisseaux et du sang, avoue ne pas avoir écrit d'articles en français depuis plus de quinze ans. Il explique même que la disparition de l'usage du français touche aussi des articles de réflexion sur le statut de la science et sur ses usages, quitte à ce que ces textes soient ensuite réécrits en français après une première publication en langue anglaise¹².»

Nombre d'institutions françaises s'opposent à cette hégémonie, synonyme d'appauvrissement linguistique, pour les SHS: le CNL, comme le CNRS, soutiennent les revues en langue française (même si elles demandent des résumés des articles dans une langue étrangère). De même, il est attendu d'un candidat étranger à la qualification à la section 22 du CNU d'avoir publié en français.

¹⁰ Iain Boyd Whyte et Claudia Heide, « Histoire de l'art et traduction », *Diogène*, 2010/3, n° 231, pp.61-62.

¹¹ Le RIHA Journal, revue en ligne internationale et multilingue, est une publication du RIHA, l'Association internationale des instituts de recherche en histoire de l'art. Projet commun de 29 institutions réparties dans 21 pays, elle est un excellent moyen de diffuser la recherche internationale dans le milieu savant. À la différence des périodiques scientifiques qui choisissent de se spécialiser dans un domaine précis, le RIHA Journal cherche à refléter les nombreux thèmes de recherche de la discipline, et est ouvert à toutes les approches et tous les sujets de type historique. Il propose des articles dans toutes les langues du RIHA, aussi bien des contributions originales que des traductions d'articles récents publiés en d'autres langues. ¹² Voir Barluet, *Les revues françaises aujourd'hui, op. cit.*, p. 54.

Faire traduire?

L'autre option est celle de la traduction. Rares sont les revues qui peuvent offrir une version bilingue : c'est le cas de *Critique d'art*, dont l'intégralité des articles est disponible en français et anglais. Le plus souvent, la traduction professionnelle des articles publiés en français est tributaire de programmes de soutien publics. En 2012, le CNL conclut avec Cairn.info un partenariat (à hauteur de 2,2 millions d'euros) pour la traduction d'un certain nombre de revues de SHS, comme les *Annales* ou *La Revue française de sociologie*. Quoique l'entreprise soit louable, on a pu déplorer la façon dont ces fonds ont été attribués, de manière peu transparente et sans réflexion stratégique de fond¹³. Plutôt que la traduction intégrale de certaines revues, on peut choisir la traduction sélective de certains articles pour constituer un nouvel agencement : c'est ce que propose la revue *Art in Translation*, soutenue par le Getty. Elle traduit vers anglais des textes d'histoire de l'art écrits dans toutes les autres langues de la discipline¹⁴.

Ces traductions, si elles ont l'intérêt de mettre à disposition le contenu des textes dans une autre langue, présentent toutefois le défaut de faire l'impasse sur les différences méthodologiques qui peuvent exister entre des traditions scientifiques d'un pays à l'autre. C'est ce qu'essaie de surmonter, pour le champ de l'histoire de l'art américain, le partenariat établi entre la Terra Foundation for American Art (TFAA) et la revue American Art. Ce partenariat, conçu sous la forme d'un prix mis en place en 2010, permet à un historien de l'art non anglophone de publier un article dans cette revue fondée et gérée par le musée public américain The Smithsonian American Art Museum¹⁵. Le long et coûteux processus d'édition, qui dure deux ans et comprend un voyage de l'auteur aux Etats-Unis, témoigne d'un grand travail de réécriture du texte, afin qu'il respecte le format et les critères prévalant dans les grandes revues américaines. Traduire un texte, c'est aussi intégrer une tradition méthodologique qui, dans le cas des Etats-Unis, par exemple, est très codifiée, et définit ce qu'est un article dit scientifique. La responsable de ce prix pour la TFAA, Francesca Rose, doit ainsi recourir à un réel travail de

.

Eric Monnet, «L'Open access: la schizophrénie française», *Tracés*, 8 mars 2013. En ligne: http://traces.hypotheses.org/805 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

¹⁴ Présentation d'Art and Translation sur le site de la revue : « Art in Translation (AIT) is the first journal that takes as its mission the publication of quality English-language translations of the most interesting articles on visual culture presently available only in their source language. These texts have already been published in languages from around the world and are drawn from all areas of the visual arts: painting and drawing, sculpture, architecture, design, installation works and digital media. It will introduce the English-speaking readership to new areas of scholarship that share as their main qualities their excellence and originality. Published four times a year as an online journal, AIT combines scholarly acumen with readability that appeals to a broad audience. It is intended not just for specialists working in a single field of enquiry, but for anyone who is looking for insight on visual art scholarship and practice across the world. Over the years, AIT will build up a library of texts and images on art across the world that will offer an invaluable resource for both undergraduate and postgraduate teaching across a wide range of disciplines. In addition to texts on contemporary visual culture, the journal also includes a selection of key texts from earlier decades that have never before been available in English. » http://www.artintranslation.org/ [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

¹⁵ Voir les missions de ce partenariat telles que présentées sur le site de la TFAA: « The Terra Foundation for American Art has awarded the Smithsonian American Art Museum a three-year grant to administer a biennial prize which recognizes excellent scholarship by a non-US citizen working in the field of historical American art. The aim of the award is to stimulate and actively support non-US scholars working on American art topics, foster the international exchange of new ideas, and create a broad, culturally comparative dialogue on American art. Manuscripts should advance the understanding of American art, demonstrating new findings and original perspectives. The prize winner will be given the opportunity to work toward publication in *American Art*, the Smithsonian American Art Museum's scholarly journal. The winner will also receive a \$1,000 cash award and a travel stipend of up to \$3,000 to give a presentation in Washington, DC, and meet with museum staff and fellows. » https://www.terraamericanart.org/what-we-offer/grant-fellowship-opportunities/terra-foundation-international-essay-prize-smithsonian-american-art-museum/ [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

médiation entre l'auteur et la revue. Une telle réflexion sur les références méthodologiques et historiographiques, au-delà des différences linguistiques, est également au cœur de la revue franco-allemande *Regards croisés*.

Lorsqu'un tel investissement n'est pas possible, des solutions alternatives peuvent être trouvées. La publication de résumés conséquents (et de mots clefs) dans d'autres langues que le français paraît une première solution avantageuse¹⁶. Une autre possibilité est de constituer un réseau international de revues, s'échangeant des articles à traduire et à publier, ponctuellement ou régulièrement¹⁷. Au-delà de ces opportunités, il importe de développer la diffusion auprès d'un lectorat francophone, plus large que ce que l'on pourrait penser¹⁸.

L'impact du numérique sur les contenus et la forme des articles

Un autre enjeu majeur auquel les revues publiant de l'histoire de l'art seront confrontées dans les années à venir est celui de l'impact du numérique, non seulement sur la diffusion (comme envisagé dans la partie 2) mais aussi sur le contenu éditorial des articles et de la revue elle-même. Plusieurs revues d'histoire de l'art européennes témoignent ainsi de d'une redéfinition complète ou presque de leur format et de leurs missions : *Tate Papers*, *Nineteenth-Century Art Worldwide*, *Journal of Historians of Netherlandish Art* et le *RIHA Journal*. Aucune revue française n'est à notre connaissance engagée dans ce processus, ces exemples offrent donc un ensemble de références très utile.

Toutes les composantes de la revue peuvent être concernées et, dans le champ de l'histoire de l'art, l'image représente un enjeu de premier plan : de la couverture comme espace de création en mouvement aux documents multimédias qui confèrent une nouvelle dimension à la place de l'illustration. La revue British Art Studies, émanant du Paul Mellon Center et du Yale Center for British Art, entièrement gratuite et en Open Access, fournit un bel exemple de ce qu'il est possible de faire grâce au déploiement de moyens conséquents. Dans l'éditorial de son premier numéro paru le 1^{er} août 2015, la revue est ainsi définie comme « a digital first publication¹⁹» et cette appellation est justifiée par l'absence d'une version papier. Le format de la revue s'adapte à tous les supports de lecture (tablettes, ordinateur, smartphone etc.). La qualité des images est remarquable. Dans cette revue interactive, une place plus importante est aussi donnée au dialogue et aux lecteurs grâce à la rubrique « Conversation Piece » qui consiste en la sélection de plusieurs contributeurs, dont les échanges sont ensuite nourris par les apports de lecteurs. Affichant une couleur militante, BAS se propose comme un « incubateur » pour faire avancer le développement de revues d'histoire de l'art entièrement en Open Access et inscrit donc ses actions dans un débat collectif. Elle base notamment sa réflexion sur la Zurich Declaration on Digital Art History établie à l'issue de la conférence internationale « Digital Art History: Challenges and Prospects » (26 et 27 juin 2014), s'étant tenue au Swiss Institute for Art Research (SIK-ISEA)²⁰:

« In 2014, the Zurich Declaration on Digital Art History stated: "Digital change requires critical

¹⁶ Barluet, Les revues françaises aujourd'hui, op. cit., p. 104.

¹⁷ *Ibid.* p. 135

¹⁸ Minon, Chartron. Etat des lieux comparatif de l'offre de revues SHS, op. cit., p. 23.

¹⁹ http://www.britishartstudies.ac.uk/issues/issue-index/issue-1/editorial, [consulté pour la dernière fois le 23 juillet 2017].

http://www.khist.uzh.ch/chairs/neuzeit/res/conf/zuerich14b/ZurichDeclarationonDigitalArtHistory2014.pdf, [consulté le 23 juillet 2017].

reflection about the methods and practices of art history, such as the way pictures are analysed and canons are formed. There should be a productive two-way relationship between research questions and digital applications." Our goal is that *BAS* becomes an incubator for such critical reflection, providing a space for a digital art history which makes use of computational technology and data, as well as a digitized art history that makes scholarship widely—and freely—available online.²¹»

La concordance entre le contenu scientifique des articles et leur format numérique est au cœur des revues impliquées dans le digital. Tous les sujets ne s'y prêtent pas à part égale : l'histoire de l'art quantitative (qui suppose des visualisations de données comme des graphiques, cartes ou réseaux) est particulièrement bien adaptée, tout comme l'analyse matérielle des œuvres et des détails (qui s'appuie sur des zooms précis ou des visualisations issues d'outils scientifiques.

Quelques exemples

Tracés

Présentée par Yaël Kreplak et Barbara Turquier, membres du comité de rédaction (CR) de *Tracés*. Résolument interdisciplinaire, la revue publie cependant peu d'histoire de l'art car elle reçoit peu de propositions d'articles soumis par des historiens de l'art. Elle publie des numéros thématiques et des hors-séries, mais pas de *varia*. En plus de longs articles, s'ajoutent des notes de lectures toujours en lien avec le numéro, et éventuellement on peut y trouver des entretiens et des traductions.

Rôle de chaque instance :

- > Comité de Rédaction : il est constitué de quinze membres très engagés qui forment le cœur de la revue. Chaque membre est force de proposition pour coordonner un numéro, mais s'implique dans chacun des numéros. Un tableau Excel commun centralise toutes les informations et suggestions des uns et des autres.
- > Comité de Lecture (CL) : créé ad hoc, il change à chaque numéro en fonction des lecteurs extérieurs auxquels il fait appel. Les lecteurs qui acceptent sont cités et remerciés en début de numéro.
- > Comité Scientifique (CS): conçu au début de la vie de la revue comme un garant de légitimité, ce comité ne joue désormais qu'un rôle réduit.

Constitution d'un numéro:

- ➤ Un membre du CR (composé de 15 membres) propose un thème, qu'il se propose de coordonner en partenariat avec une personnalité extérieure. Tous deux sont les coordinateurs du numéro.
- > Après discussion par le CR, l'appel thématique est diffusé sur toutes les principales listes institutionnelles et universitaires.
- ➤ Les auteurs potentiels sont invités à envoyer une pré-proposition courte, suite à laquelle les coordinateurs peuvent les réorienter.
- Les auteurs potentiels sont invités à envoyer une proposition formelle (l'article rédigé).
- Les propositions sont réparties entre les membres du CR. Les propositions indigentes sont écartées d'emblée, toutes les autres sont envoyées à des lecteurs extérieurs (choisis selon leur spécialité, mais aussi selon une logique interdisciplinaire) pour deux lectures en double-aveugle. Les membres du CR proposent collectivement des noms de lecteurs potentiels.
- ➤ Chaque proposition fait l'objet de 3 rapports (deux lecteurs extérieurs et un membre du CR), dont les coordinateurs font une synthèse, qui est discutée en réunion du CR. Cette synthèse est

²¹ Ibid.

toujours envoyée aux auteurs, même si l'article est rejeté. S'il est accepté, plusieurs allers et retours suivent entre les coordinateurs avant publication finale.

Principes fondamentaux du « peer review » tels que suivis par la revue :

- ➤ Il consiste en deux lectures extérieures en double-aveugle. Les lecteurs sont mobilisés par le réseau large et pluridisciplinaire des membres du CR, et par des recherches au-delà de ce réseau. Les lecteurs doivent préciser s'ils connaissent des auteurs. Un directeur ne relit jamais le papier de son étudiant, par exemple.
- Les lecteurs rédigent un rapport conséquent, et ne suivent donc pas la pratique courante des annotations inscrites dans les marges du texte du contributeur potentiel. *Tracés* envoie toujours un retour à l'auteur, mais ce retour n'est jamais constitué du texte « brut » des rapports des lecteurs.
- ➤ La décision de publication appartient au CR, qui peut tout à fait aller à l'encontre des recommandations des lecteurs extérieurs. Ce cas arrive fréquemment.

Langues:

Des appels ont pu être diffusés dans d'autres langues que le français, mais la revue étant en français, l'auteur doit s'engager à fournir son texte (ou une traduction) en français. Tout dépend du sujet : si la plupart des recherches ont été faites dans une aire linguistique bien précise, l'appel est aussi énoncé dans celle-ci.

Temporalité:

Le temps moyen de travail pour un numéro est de deux ans et demi

Engagement contractuel:

Les auteurs signent un contrat de cession de droits. La revue leur demande de s'engager à ne pas soumettre l'article à une autre revue.

Marges

Présentée par Jérôme Glicenstein, son fondateur. Après les quatre premiers numéros, la revue s'est orientée vers des numéros thématiques qui sont lancés à partir d'un appel à contribution. Outre les articles thématiques, elle propose une partie *varia* où sont publiés des articles hors thèmes, ainsi que des notes de lecture, des entretiens, et un portfolio.

Rôle de chaque instance :

➤ Le CR fait office de CL : sauf exception, tout se fait en interne, c'est une manière de « coconstruire » l'article avec l'auteur, en mobilisant l'énergie de tous les membres du CR.

Constitution d'un numéro:

- Le CR définit un thème et rédige un appel à contribution, diffusé sur toutes les principales listes institutionnelles et universitaires.
- Les auteurs potentiels sont invités à envoyer une proposition au coordinateur du numéro, qui les rend anonymes et les transmet aux membres du CR. Chaque membre lit toutes les propositions, et les note (A, B, C).
- En réunion, le CR confronte les notes et sélectionne environ huit propositions. Leurs auteurs sont invités à une journée d'études à l'INHA pour présenter leur texte (ceux-ci doivent être envoyés un peu avant). On veille lors de cette journée à la cohérence entre les propositions. C'est l'occasion d'une rencontre et d'une discussion entre les auteurs et les éditeurs, et des recommandations sont alors faites. Les représentants de *Tracés* remarquent qu'ils regrettent

- en effet de ne pouvoir rencontrer et faire se rencontrer les auteurs, et réfléchissent également à un tel système. Cela peut aussi être un moyen de jauger rapidement des textes.
- ➤ Puis le coordinateur reçoit la nouvelle version des textes, qu'il relit et transmet au CR. Il s'agit en priorité les textes problématiques.
- Des propositions de changements sont faites, et sont réalisés tout le long de plusieurs allers et retours entre les auteurs et les éditeurs avant que la décision soit prise de publier ou non l'article. Les suggestions se font directement dans le texte. Tout est fait pour améliorer l'article, qui n'est refusé qu'en dernière instance (souvent du fait d'un manque de volonté de l'auteur).
- En cas de manque, on peut faire appel ponctuellement à un auteur pour un texte qui complètera un numéro.

Temporalité:

➤ Le temps moyen de travail pour un numéro s'élève à un an et demi. On insiste sur la tenue de ce calendrier afin de suivre les exigences de l'éditeur, les PUV, au point de devoir refuser un article parvenu en retard.

Engagement contractuel:

➤ Les auteurs signent une autorisation de diffusion électronique. La revue rencontre souvent le problème de retrouver les auteurs pour les numéros plus anciens lorsqu'ils sont mis en ligne sur revues.org.

ABE Journal (revue en ligne)

Présentée par Laura Olber, assistante d'édition au laboratoire InVisu (CNRS/INHA) qui édite la revue. Présente en ligne sur revue.org, *ABE Journal* publie des articles (dossiers thématiques et varia), des actes, présentations de débats, de travaux en cours, des comptes rendus d'ouvrages et de thèses concernant l'architecture des XIX^e et XX^e siècles.

Rôle de chaque instance :

- ➤ Un comité scientifique : il se réunit une fois par an. Le comité scientifique conseille le comité de rédaction sur la stratégie et la politique éditoriale, valide les thèmes des numéros à venir et suggère des thèmes à traiter (durée du mandat : deux ans).
- > Un comité de rédaction : il propose les thèmes de la revue, contacte les auteurs, approuve les contributions proposées et nomme les experts pour l'évaluation des articles (durée du mandat : quatre ans). Il est constitué d'un groupe multilingue et international d'experts qui couvre les champs de l'histoire de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'histoire coloniale et postcoloniale aux XIXe et XXe siècles.

Constitution d'un numéro:

- Les appels à contribution sont généralement publiés en anglais, mais les articles peuvent être soumis en cinq langues (allemand, anglais, espagnol, français et italien).
- ➤ Chaque article soumis est l'objet d'une double lecture en aveugle par des lecteurs extérieurs.
- Les lecteurs extérieurs sont choisis parmi les spécialistes internationaux qui maîtrisent la langue de l'article.

Langues:

➤ La revue est résolument internationale et publie des articles en allemand, anglais, espagnol, français et italien. Elle s'efforce de publier un résumé de l'article dans les cinq langues, accompagné de mots clefs dans les cinq langues.

Critique d'art

Présentée par Nathalie Boulouch, membre du CR de la revue. L'objectif est ici très différent des revues précédentes puisqu'il s'agit en priorité de rendre compte de l'actualité éditoriale de l'art contemporain, en France prioritairement. La revue propose de grands articles qui font émerger des thématiques à partir de plusieurs publications récentes, des portraits d'auteurs, d'artistes, une sélection parmi les auteurs soutenus par le CNAP, une sélection d'ouvrages à caractère historiographique, un point sur les archives. En ligne, s'y ajoutent des recensions pour tous les ouvrages que les éditeurs lui font parvenir.

Rôle de chaque instance :

- > Un Conseil Scientifique : international, il très actif. Il propose des axes de sommaire au CR en fonction de sa perception de l'actualité du domaine.
- Le Comité de rédaction : il contacte des auteurs (critiques d'art, historiens d'art, etc.) pour les articles et les notes, et effectue le suivi éditorial. Il peut aussi recevoir des propositions spontanées d'articles et de notes de lecture.
- > Atelier de formation : il témoigne d'une mobilisation importante en faveur des jeunes auteurs. Celui-ci a lieu pour chaque numéro, aidant à la rédaction de notes de lecture critiques.

Temporalité:

➤ Compte-tenu de sa mission de suivi de l'actualité éditoriale, la temporalité de *Critique d'art* est très différente de celle des revues précédentes : il faut compter six mois en moyenne pour composer chaque numéro.

Langues:

➤ De nombreuses traductions sont effectuées : la revue papier est bilingue français / anglais et des textes d'auteurs non francophones sont traduits vers le français.

Engagement contractuel:

La revue envoie à ses auteurs un contrat de cession de droits. Contrairement aux revues précédentes, *Critique d'art* rémunère ses auteurs. En effet, la revue travaille non seulement avec des universitaires mais aussi avec des critiques d'art et auteurs indépendants.

Conclusions et recommandations

Sous la pression de l'internationalisation du champ scientifique, de l'arrivée du numérique et de l'introduction de modalités d'évaluation des SHS sur le modèle des STM, les pratiques éditoriales des revues ont beaucoup évolué ces dernières années. Si on peut se féliciter de changements qui conduiront vers davantage de professionnalisme et d'ouverture (notamment vers les jeunes chercheurs, les étrangers et les chercheurs issus de disciplines connexes), la menace est réelle d'une pression vers une certaine uniformisation qui nuirait à la diversité et à la vitalité des revues.

A l'issue des entretiens menés avec différents acteurs du champ, les auteurs de ce rapport souhaitent donc rappeler qu'il est essentiel de ne pas être normatif sur les processus éditoriaux mis en place par les revues, qui correspondent à des structures, des histoires et des projets à chaque fois différents. Tout processus d'évaluation ou de sélection (des revues ou des chercheurs qui y publient) qui viserait à privilégier exclusivement un processus comme garant de « scientificité » serait dommageable pour la

communauté toute entière. En revanche, il est recommandé de diffuser le plus largement possible les exemples de « bonnes pratiques » (conseils, partages d'expérience) visant à éviter les écueils. Quelles que soient les modalités choisies pour la soumission des articles, leur évaluation, leur sélection et leur traitement éditorial, il est souhaitable de les afficher le plus clairement possible, afin que les chercheurs (qu'ils soient « lecteurs » ou « publiant ») en aient connaissance et que soit levé tout soupçon d'opacité.

Deux autres enjeux concernant les pratiques éditoriales ont été envisagés lors de notre enquête : la question du multilinguisme, et celle de la mobilisation du support numérique. Dans un cas comme dans l'autre, il apparaît qu'aucun programme général ne serait satisfaisant. Les solutions doivent être pensées en cohérence avec la ligne de chaque revue : pour les langues, aire géographique couverte, communautés de chercheurs visées, compétences disponibles en interne ; pour le numérique, adéquation avec le segment de recherche et la méthodologie des chercheurs. La question des traductions comme celle des humanités numériques supposant des financements importants, il convient de privilégier des solutions pragmatiques au cas par cas, répondant à de réels besoin, en soutenant l'échange de traductions d'articles dans des réseaux de revues, par exemple.

Partie 2

Diffusion numérique : enjeux économiques et juridiques

Le numérique a représenté, et représente toujours, une formidable opportunité pour les revues de SHS : celle d'obtenir davantage de visibilité et de diffusion, au-delà des limites de communautés étroites de chercheurs, souvent nationales¹. Il impose, toutefois de repenser considérablement les modèles économiques sur lesquels elles reposent, et les contraintes juridiques auxquelles elles font face. Cette partie s'efforce de dresser un état des lieux des débats et des pratiques concernant la diffusion numérique des revues de SHS, en mettant en avant les enjeux propres à l'histoire de l'art en particulier.

Les solutions de diffusion numérique pour les revues

Les revues de STM ont effectué un passage en ligne rapide, dès les années 1990, sous l'impulsion des grands éditeurs monopolistiques du secteur (comme Elsevier ou Wiley). La dématérialisation des revues, disponibles en ligne sur abonnements (de plus en plus onéreux) n'a pas changé fondamentalement leur mode de fonctionnement. Pour les revues anglosaxonnes de SHS, la conversion vers le numérique a eu lieu assez tôt également, surtout par le biais d'agrégateurs proposant des accès payants, comme Ingenta, Jstor, Ebsco et Muse². En France, le passage au numérique des revues de SHS s'est effectué, de manière générale, plus tardivement, et selon des modalités diverses.

Le choix de la diffusion en ligne concerne toutes les revues, des plus anciennes aux plus récentes, et implique à la fois la numérisation et la mise en ligne des anciens numéros, et la parution de nouveaux, qui peuvent s'avérer être deux questions distinctes. Certaines revues préfèrent publier par elles-mêmes sur leur site internet, comme la revue franco-allemande *Regards Croisés*, dont les numéros sont hébergés par le site internet du laboratoire HiCSA de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cette solution peut toutefois s'avérer coûteuse, délicate en terme de mise en page (la solution du fichier PDF à télécharger est souvent préférée), et parfois dommageable en terme de référencement sur les moteurs de recherche. Par ailleurs, les revues ne disposent généralement pas, dans ce cas, de services permettant de commercialiser les articles en ligne.

En France, trois plateformes principales ont vu le jour pour pallier ces problèmes. Elles offrent des services complémentaires auxquels la plupart des revues ont recours :

- Cairn.info, une plateforme privée (qui a le soutien de la BNF et du CNL notamment), qui offre aux éditeurs des solutions pour la vente en ligne, soit par abonnement, soit à l'article.
- Persée, une plateforme créée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui numérise et met en ligne l'intégralité de collections imprimées de revues, pour les rendre accessibles gratuitement en ligne.
- Revues.org (qui devient, en 2017, OpenEdition Journals), une plateforme de revues de SHS en ligne, qui fait partie du portail OpenEdition adossé à un laboratoire du CNRS, et qui propose un appui à l'édition directe en ligne des revues.

¹ Sophie Barluet, *Les revues françaises aujourd'hui : Entre désir et dérives, une identité à retrouver*, Rapport de mission pour le Centre National du Livre, 2006, p. 86 et suivantes.

² Pérès, « Les revues de sciences humaines et sociales (1) », art. cit.

Loin d'avoir à choisir entre diffusion imprimée et diffusion numérique et, au sein de cette dernière, entre des solutions incompatibles, les revues ont le plus souvent privilégié des modèles de diffusion hybrides, avec un très grand nombre de combinaisons possibles. 1895 Revue d'histoire du cinéma, éditée par l'Association française de recherche sur l'histoire du cinéma (AFRHC), publie tous ses numéros à la fois sous forme imprimée (diffusion par le Comptoir des presses d'universités) et en ligne. Les versions électroniques des nouveaux numéros sont accessibles de manière payante sur Cairn.info pendant 3 ans, puis sont gratuites sur Revue.org (selon le principe de la « barrière mobile »). Le séculaire Bulletin Monumental offre ses anciens numéros en ligne gratuitement sur Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF (pour les numéros de 1834 à 1930) puis sur Persée (de 1935 à nos jours), avec une barrière mobile de 4 ans pendant laquelle les numéros sont disponibles uniquement sous forme imprimée.

Open Access : état des lieux

Si la question de l'Open Access (accès ouvert et gratuit pour tous les lecteurs) ne se pose que pour les revues ayant une présence en ligne, à l'inverse, la diffusion en ligne n'est en aucun cas synonyme d'Open Access. De nombreuses formules (vente au numéro ou à l'article, abonnement, système de barrière mobile) permettent de diffuser une revue en ligne de manière payante. La revendication de l'Open Access est cependant croissante, et vient bouleverser les équilibres qui s'étaient instaurés entre initiatives publiques et privées, gratuites et payantes (ces catégories, comme on l'a déjà entraperçu, ne se recoupant pas).

L'Open Access : pourquoi ?

La revendication de l'Open Access est particulièrement forte parmi les chercheurs de STM, qui ont vu les revues scientifiques être absorbées par de grands éditeurs, usant de leur position monopolistique pour pratiquer des prix d'abonnement extrêmement élevés, que de nombreuses bibliothèques et universités ne parviennent plus à financer³. On l'a vu, les revues de SHS ont échappé à ce phénomène de concentration et à cette envolée des prix⁴. Les arguments en faveur de l'Open Access sont donc moins liés à un impératif financier qu'à des principes et des positionnements stratégiques en faveur d'une diffusion la plus large possible⁵. Ces arguments sont principalement de deux ordres. D'une part, ni les chercheurs ni les citoyens ne devraient avoir à payer pour la recherche qu'ils contribuent qui à produire, qui à financer par l'impôt; les résultats de la recherche devraient être considérés comme un « bien commun ». D'autre part, la qualité et la compétitivité de la recherche gagneraient à une diffusion mondiale, massive et immédiate. De fait, un rapport commandé par l'Institut des Politiques Publiques en 2015 montrait que, pour les revues de SHS, la corrélation entre libre accès immédiat et diffusion est extrêmement forte : une barrière mobile, même d'un an seulement, fait perdre une audience

_

³ Voir : Pierre-Carl Langlais, Rayna Stamboliyska, « La France préfère payer (deux fois) pour les articles de ses chercheurs », *Rue* 89, 10 novembre 2014. En ligne : http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-nos-vies-connectees/20141110.RUE6560/la-france-prefere-payer-deux-fois-pour-les-articles-de-ses-chercheurs.html [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

⁴ Jean Pérès, « Les revues de sciences humaines et sociales (1) : une économie fragile », *Acrimed*, 18 décembre 2014. En ligne : http://www.acrimed.org/Les-revues-de-sciences-humaines-et-sociales-1-une-economie-fragile [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

⁵ Voir les nombreuses tribunes publiées à ce sujet par des collectifs de chercheurs, notamment : « Pour une science ouverte à tous », *Le Monde*, 7 mars 2016, en ligne : http://abonnes.lemonde.fr/sciences/article/2016/03/07/pour-une-science-ouverte-a-tous_4878011_1650684.html [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

considérable à l'article et à la revue⁶. Des chercheurs, comme Claire Lemercier, défendent par ailleurs l'idée que donner à tous (chercheurs, étudiants, journalistes, militants, simples curieux) l'accès à des articles de qualité scientifique serait faire preuve non seulement de « conviction », mais aussi de « tactique », dans l'objectif d'accroître la légitimité des SHS – et de leur financement – auprès du plus grand nombre et de peser dans le débat public⁷.

L'Open Access : comment ?

Il existe deux voies pour diffuser les articles de recherche en Open Access :

- La « voie dorée » : la revue elle-même est mise à disposition gratuitement, soit sur son site internet, soit sur une plateforme comme Persée ou Revue.org.
- La « voie verte » : indépendamment de la revue, l'auteur de l'article met en ligne la version finale de son manuscrit, incorporant les révisions éventuelles suite à l'évaluation par des experts ou un comité de lecture. Cette mise en ligne peut se faire sur une archive ouverte comme HAL, sur son propre site internet ou encore sur un réseau social comme Academia.edu. Notons, en STM, le développement des « EPI-revues », qui proposent d'ajouter collectivement des modifications et améliorations à des articles non encore publiés déposés sur des archives ouvertes.

Dans le cas des STM, la « voie verte » semble un modèle approprié, puisque le manuscrit final mis en ligne donne pleinement accès aux résultats de la recherche aux spécialistes des disciplines qui ne bénéficient pas des coûteux abonnements aux revues. Pour les SHS en revanche – et pour l'histoire de l'art en particulier – un tel mode d'accès conduit à une déperdition bien plus grande de la valeur ajoutée du travail éditorial de la revue. D'une part, la mise en page et les illustrations sont perdues (seul le texte brut ayant vocation à être diffusé) tout comme l'articulation des articles au sein d'un même numéro, ou leur mise en perspective par un éditorial (puisque chaque chercheur met individuellement en ligne son article). D'autre part, sans les effets de visibilité et de valorisation permis par les efforts des revues, l'objectif de toucher le grand public s'estompe : les chances sont faibles que de non-spécialistes consultent des textes bruts déposés sur des archives ouvertes ou des réseaux professionnels de recherche. Ces derniers posent d'ailleurs le problème supplémentaire d'être des acteurs commerciaux, tirant partie de ces dépôts à des fins mercantiles (valorisation des données des utilisateurs notamment). Ils sont néanmoins souvent privilégiés par les chercheurs en raison de la complexité du dépôt sur de nombreuses archives ouvertes (type HAL).

C'est ce qui conduit les principaux défenseurs de l'Open Access au sein des SHS à privilégier le développement de la « voie dorée », telle que l'offre notamment la plateforme Revues.org, sur laquelle 70% des 411 revues en SHS sont en accès intégralement libre et gratuit⁸. Dans ce cas, l'intégrité des revues et des numéros est préservée. Le développement de

⁻

⁶ Maya Bacache-Beauvallet, Françoise Benhamou et Marc Bourreau, *Les revues de sciences humaines et sociales en France: libre accès et audience*, Rapport de l'Institut des Politiques Publiques, juillet 2015, p.5. L'analyse porte sur les revues françaises en SHS classées par l'AERES, soit 936 revues françaises, dont 201 présentes sur Cairn et 135 sur Revues.org.

⁷ Claire Lemercier, « Pour qui écrivons-nous ? », Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2015/5 (n° 62-4 bis), p. 47.

⁸ Claire Lemercier, Marin Dacos, « Pourquoi il faut distinguer clairement les archives ouvertes et l'édition électronique ouverte », billet de blog: *L'édition électronique ouverte*, 13 octobre 2015, http://leo.hypotheses.org/12523 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017]; Odile Contat, Didier Torny, « Les revues en sciences humaines et sociales à l'heure des communs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5 (n° 62-4 bis), p. 68.

la « voie dorée », cependant, suppose la pleine implication des revues elles-mêmes, et se heurte à ce jour à des résistances et des critiques.

Arguments contre l'Open Access

Plusieurs types d'arguments sont déployés contre l'Open Access en SHS, non seulement par des représentants des portails de revues payants, comme Cairn.info, mais aussi par des éditeurs de revues et des chercheurs⁹. Le premier voit dans l'Open Access une revendication issue des STM, sans rapport avec la réalité de l'édition en SHS, et qui menacerait d'y importer les abus constatés en sciences dites « dures », en particulier l'évaluation par la bibliométrie. Les auteurs s'exposeraient même à la récupération de leurs articles à des fins commerciales par des acteurs comme Google Scholar ou Academia. Cet argument, toutefois, semble concerner moins l'Open Access en tant que tel, que l'usage qui pourrait être fait de grandes bases de données d'articles numérisés, avec des métadonnées permettant de tracer les citations. Le deuxième argument consiste à dire qu'il est « utopique » d'imaginer une communauté de lecteurs plus large que celle des chercheurs et étudiants, qui de toute façon ont accès aux revues payantes par le biais de leurs universités. Même si l'on adhère à ce principe, cela revient à exclure de la communauté de lecteurs, par exemple, une grande partie des chercheurs étrangers (puisqu'une plateforme comme Cairn.info est loin d'être diffusée dans les bibliothèques universitaires partout dans le monde). Un troisième argument se fonde sur l'idée que l'Open Access implique une mainmise des financements publics sur la publication de la recherche, ce qui nuirait au pluralisme et à l'indépendance dont sont garants les acteurs privés. Là encore, l'argument paraît spécieux : à le suivre, il faudrait mettre en cause l'indépendance et le pluralisme des chercheurs eux-mêmes, dans leur quasi-totalité financés par de l'argent public.

En revanche, la principale et légitime inquiétude des acteurs de l'édition en SHS concernant l'Open Access est celle de la soutenabilité de son modèle économique. Comment financer un accès gratuit pour tous les lecteurs sans renoncer à ce qui fait la valeur ajoutée des revues ?

Coûts et solutions de financement de l'Open Access

La question du surcoût de l'Open Access (par rapport à une diffusion numérique payante) dépend du modèle choisi :

- La « voie verte » : dans ce cas, c'est le chercheur qui rend disponible son texte par autoarchivage après un délai légal d'embargo. La question posée est alors celle du manque à gagner : les usagers accepteront-ils de rester abonnés à une revue dès lors qu'ils savent que les articles seront disponibles ailleurs gratuitement, 6 ou 12 mois plus tard ? Il s'agirait alors d'opter pour un embargo le plus long possible pour éviter la baisse des abonnements (et de conserver une « barrière mobile » correspondant au délai de cet embargo). Toutefois, ce raisonnement part du principe qu'un article disponible dans une revue (en ligne ou imprimée) et un texte brut disponible sur une archive ouverte, un site personnel de chercheur ou un réseau social professionnel seraient pleinement substituables. Par ailleurs, l'étude menée par l'IPP montre

⁹ Les principaux arguments sont synthétisés dans : Patrick Fridenson, « Revues et accès libre. Les pièges de la transparence », *Esprit*, 394, mai 2013, p. 97-107 ; Ghislaine Chartron, « Open access et SHS : Controverses », *Revue européenne des sciences sociales*, 52-1, 2014, pp. 37-63, en ligne : http://ress.revues.org/2658 ; et Philippe Minard, « Les revues à l'âge numérique : au péril de l'idéologie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5 (n° 62-4 bis), p. 8-21. Voir aussi le dossier « Politiques du libre accès en Sciences Humaines et Sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, 2014/1, 52-1, en particulier son introduction par Ivan Jaffrin et Thomas Parisot, « La place des revues dans la communication scientifique en régime de libre accès », pp. 9-35. En ligne : http://ress.revues.org/2637 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

nettement que la période d'embargo conduit à des « pertes sèches » dans la diffusion des articles de revues. Plus une barrière mobile est longue (et ce, dès un an), moins les articles seront lus sur l'ensemble de leur « durée de vie ». L'« effet rebond » constaté à l'échéance de la barrière mobile ne permet pas de compenser le déficit de consultations sur la période d'embargo : « Lorsqu'un article n'est pas disponible en ligne, le chercheur n'attend pas plus d'un an pour le lire¹⁰ ». Ce déficit de consultations pendant la période d'embargo laisse penser que, comme l'écrit Claire Lemercier : « Presque aucun article n'est vendu à l'unité avant la fin de la barrière mobile : en effet, les articles ne sont, pendant cette période, lus que dans les universités¹¹ ». Or, ces dernières sont aussi, pour de nombreuses revues, les principales souscriptrices des abonnements sur papier. Les effets de substitutions et leur impact économique sont donc loin d'être évidents et intuitifs.

- La « voie dorée » : dans ce cas, c'est la revue elle-même qui ouvre l'accès à tous ses numéros en ligne immédiatement après la parution, sans « barrière mobile ». Le manque à gagner est beaucoup plus clair et se conçoit donc différemment : l'Open Access implique de renoncer directement aux revenus qui auraient pu être tirés de l'accès en ligne payant (abonnement, vente au numéro).

Comment financer ce manque à gagner permettant de garantir l'Open Access ? Plusieurs modèles économiques existent :

- L'auteur-payeur (ou Article Processing Charges (APC): ce modèle s'est largement développé dans le monde anglo-saxon, et consiste, pour la revue, à faire payer à l'auteur (et donc, à son laboratoire de rattachement) les frais d'une mise à disposition en Open Access de son article. A l'origine, ce modèle avait été initié par Plos (Public Library of Science), une méga-revue à but non lucratif qui avait pour objectif militant de rendre viable la libre diffusion des résultats scientifiques. PLOS propose aux institutions dont dépendent les chercheurs de financer l'Open Access, et offre de nombreuses réductions en fonction du statut et du pays d'exercice de l'auteur. Toutefois, ce modèle s'est avéré économiquement lucratif, et il est désormais adopté par de grands éditeurs commerciaux (avec des tarifs de 1000 à 3000 \$ par article environ). Il pose de nombreux problèmes de principe, au premier rang desquels le fait de favoriser les chercheurs issus de laboratoire mieux dotés, au détriment des autres (et, a fortiori, des «chercheurs indépendants», ou chercheurs sans poste). Cette solution est massivement rejetée par les éditeurs français de SHS aujourd'hui¹². Notons toutefois que, dans le cas de l'histoire de l'art, la pratique répandue consistant à faire payer aux auteurs les frais afférant à la publication des images revient, de facto, à instaurer un système d'auteur-payeur (cf. supra).

- Le freenium: il consiste à faire financer l'Open Access pour tous par un forfait payant réservé aux institutions (bibliothèques, universités, centres de recherche). Ce forfait ouvre à ces institutions et à leurs usagers l'accès au même contenu, mais assorti de services supplémentaires (comme la possibilité de télécharger un article aux formats PDF et ePub, mais aussi un service de formation et d'assistance, ou encore la fourniture de statistiques de consultation). Ce

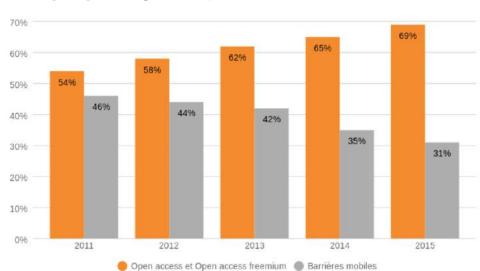
_

 $^{^{10}}$ Bacache-Beauvallet, Benhamou et Bourreau, Les revues de sciences humaines et sociales en France, op. cit., p. 4

¹¹ Lemercier, « Pour qui écrivons-nous ? », art. cit., p. 56.

¹² Les éditeurs français de SHS sont 79 % à être opposés au modèle de l'auteur-payeur (que ce soit au moment de la soumission ou de la publication) d'après Bacache-Beauvallet, Benhamou et Bourreau, *Les revues de sciences humaines et sociales en France, op. cit.*, p. 51. Sur ce sujet, voir le rapport produit par la DIST du CNRS: *Financer la publication scientifique Le « Lecteur » et / ou « l'Auteur »? Evolutions, Alternatives*, Observations de la DIST / CNRS, 2015.

dispositif a été lancé par OpenEdition en 2011¹³. En dépit des doutes exprimés¹⁴, d'après le rapport d'activité de l'année 2015, le recours au modèle freemium progresse constamment par rapport celui de la barrière mobile, ce qui génère des ressources permettant de favoriser l'Open Access. Selon Claire Lemercier, les revenus tirés du freemium et redistribués aux revues représenteraient « quelques milliers d'euros (un peu moins que les revenus de Cairn) qui sont parfois suffisants pour les frais des revues, sans toutefois payer les salaires¹⁵ ». Elle cite le cas de la revue *Cahiers d'Histoire*, qui a gagné des abonnements supplémentaires (et donc des revenus) lorsqu'elle a fait le choix du freemium. Notons, dans le même esprit que le modèle freemium, la méga-revue « Open Library of Humanities », fondée en 2015, qui finance le libreaccès intégral des articles publiés grâce à des dons privés (comme Andrew W. Mellon Foundation) et par la mise à contribution des bibliothèques. Ou encore, dans le domaine de la physique, l'exemple de SCOAP 3 : plutôt que de proposer aux bibliothèques un abonnement à des revues, on leur propose de financer en amont des revues dont les contenus sont ensuite en libre accès.



Revues.org. Progrès de l'open access (2011-2015)

Source: http://cleo.openedition.org/presentation/rapport-dactivites/bilan2015

- Les subventions directes aux revues : Une dernière option est la subvention des revues par les pouvoirs publics (telles que celles distribuées annuellement par le CNRS ou par le CNL. Le CNRS peut également financer des postes de secrétariat de rédaction). Cette solution est plébiscitée par plus de 80% des éditeurs français de SHS¹⁶. Elle pose toutefois plusieurs questions : d'une part, celle de la sanctuarisation de financements publics dédiés à la publication en SHS (difficilement compatible avec la tendance actuelle au financement de la recherche

¹³ Voir : Marin Dacos, « OpenEdition Freemium », *La Lettre du Collège de France*, n°31, juin 2011. En ligne : https://lettre-cdf.revues.org/1238 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

¹⁴ Pour Ghislaine Chartron, ces modèles « sont encore peu probants dans un contexte où la propension à acheter est très faible et la satisfaction engendrée par la version gratuite suffisante dans bien des cas. », « Open access et SHS: Controverses », *art. cit.*, p. 58.

¹⁵ Lemercier, « Pour qui écrivons-nous ? », art. cit., p. 57.

¹⁶ D'après l'enquête menée par Bacache-Beauvallet, Benhamou et Bourreau, *Les revues de sciences humaines et sociales en France, op. cit.*, p. 51.

« par projet ») et d'autre part celle de la légitimité du financement des éditeurs, en partie privés, par la puissance publique.

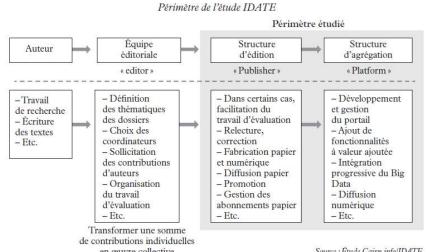
Légitimer et sécuriser le financement public de l'Open Access

Dans les trois solutions envisagées ci-dessus, c'est toujours l'argent public qui finance l'Open Access (que ce soit par le biais des laboratoires de recherche dans le cas de l'auteur-payeur, par celui des bibliothèques et des universités dans le cas du freemium, ou directement dans le dernier cas). Comment penser un financement public de l'édition scientifique en SHS qui soit pérenne et légitime ?

La première étape a consisté en un chiffrage du coût des activités éditoriales, afin de pouvoir présenter aux pouvoirs publics des arguments précis sur les nécessités de financement. Deux études ont notamment été menées : celle commandée par Cairn.info à l'IDATE (2015)¹⁷ et celle conduite par le groupe édition de la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN 7) sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015)¹⁸. La première a pour objet de mettre en avant le travail et l'investissement réalisé par les éditeurs (notamment privés) pour les revues de SHS. L'enquête montre que 65% des revenus des revues présentes sur Carin.info sont issus des abonnements papier ou de la vente au numéro imprimé, et que les subventions publiques sont faibles¹⁹. Elle calcule un taux de marge moyen des éditeurs à 5%, et conclut que dans ce contexte fragile, si le dépôt en archives ouvertes devenait obligatoire (Open Access par « voie verte »), « l'économie des revues en serait bouleversée²⁰ ».

Toutefois, cette étude ne prend en compte qu'un périmètre restreint de l'économie d'un article scientifique :

DOCUMENT 2



Source : Marc Minon, Thomas Parisot, Stéphane Bureau, « Les revues SHS de langue française à la croisée des chemins », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5 (n° 62-4 bis), p. 74.

¹⁷ Résultats synthétisés dans : Thomas Parisot, Stéphane Bureau, « Les revues SHS de langue française à la croisée des chemins », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5 (n° 62-4 bis), p. 71-82.

¹⁸ Résultats synthétisés dans : Odile Contat et Anne-Solweig Gremillet, « Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 7, 2015, pp. 2-18. En ligne : http://rfsic.revues.org/1716

¹⁹ Rappelons que le CNL ne peut soutenir que des revues dont les financements sont privés, ce qui, *de facto*, écarte un bon nombre de revues scientifiques en SHS.

²⁰ Minon, Parisot, Bureau, « Les revues SHS de langue française à la croisée des chemins », art. cit., p. 77.

Pour les auteurs de l'enquête BSN 7, ce périmètre ne représente en réalité qu'une partie très réduite du travail (et donc du coût) réel associé à la production et à la publication d'un article scientifique. La partie la plus importante, celle de la recherche elle-même, de la rédaction de l'article, éventuellement de l'évaluation par les pairs et de la réécriture qui en découle (l'encadré situé à l'extrême-gauche du schéma ci-dessus) est la moins quantifiable. Elle a été estimée à 20 000 euros par article dans un rapport de décembre 2014²¹. Or, ce travail de production de la recherche et d'expertise (qui est très rarement rémunéré par les revues, et jamais à hauteur des coûts réels) est effectué, dans le cadre de leurs fonctions, par des chercheurs majoritairement financés par de l'argent public. L'enquête BSN 7 a cherché à quantifier les étapes suivantes du travail d'édition²². Ce faisant, elle a mis en avant le rôle central du secrétariat de rédaction. Assumé par une seule personne ou par plusieurs, c'est lui qui suit les articles depuis leur sélection jusqu'à leur mise en forme pour publication (en ligne ou papier), en passant par le suivi de l'évaluation, de la relecture, l'agencement dans un sommaire, l'ajout des métadonnées, la mise au norme et les corrections. Or, selon les résultats de l'enquête, le secrétariat de rédaction est le plus souvent assuré soit par un (ou des) salarié(s) financé(s) par un laboratoire ou le CNRS, soit « bénévolement » par les chercheurs eux-mêmes. En ce sens, les auteurs du groupe BSN 7 peuvent conclure:

« dans 9 cas sur 10, l'ensemble du travail éditorial de production d'une revue en SHS (travail sur le texte, depuis l'appel à contribution jusqu'au bon à composer, et dans près de 6 cas sur 10 jusqu'au bon à tirer) est assuré par la puissance publique au sein des institutions et des unités de recherche producteurs de revues. L'éditeur privé prend en charge, le plus souvent, l'impression, la diffusion et la distribution et en tire un revenu commercial pas toujours partagé avec l'institution publique²³ »

Autrement dit, par rapport au schéma ci-dessus, l'activité réelle exercée par « l'équipe éditoriale » (deuxième encadré en partant de la gauche) excéderait largement ce que décrit l'étude IDATE. Les coûts restant à assumer par la structure éditoriale associée, le cas échéant, sont proportionnellement bien plus faibles (d'autant que des coûts afférant à la mise en page de la version imprimée ou à la mise en ligne de la version électronique sont parfois refacturés à la revue, ou déduits des revenus qui lui reviennent).

Il ne s'agit bien évidemment pas ici de se livrer à une opposition de principe entre public et privé, ni à une dépréciation du rôle joué par les éditeurs privés auxquels s'adossent les revues (d'autant plus que les réalités sont très hétérogènes et que les résultats donnés ici ne sont que de grandes tendances). Selon nous, l'intérêt de ces enquêtes, et des débats économiques qu'elles suscitent, tient au fait qu'elles permettent de chiffrer le coût d'une valeur ajoutée éditoriale trop souvent « invisible », et largement financée de manière indirecte par les pouvoirs publics. Mettre en valeur ces importants investissements publics existants est essentiel pour en légitimer de nouveaux, proportionnellement bien plus faibles, mais absolument nécessaires aux revues pour passer à l'Open Access tout en préservant leur équilibre économique. En effet, si les deux

²¹ Denis Bertin, Marin Dacos, Marlène Delhaye, Michaël Hug, Marie Masclet de Barbarin, et al., Vers une archive ouverte pour Aix-Marseille Université. Une démarche en faveur de l'Open Access: Conclusions du groupe de travail sur le référencement des articles scientifiques produits par AMU, Rapport Technique, Aix Marseille Université, 2014, p. 20.

²² Elle a travaillé à partir d'entretiens qualitatifs et d'une enquête quantitative permettant de décrire le fonctionnement de 50 revues de SHS représentatives des différentes disciplines. Les éditeurs privés ne sont présents que dans 9 cas sur 50. La sélection de l'échantillon est contestée par François Gèze, président de Cairn.info, qui considère qu'il n'est pas représentatif de la place des éditeurs privés. Cf. « 2013-2015 : éléments d'un débat public », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5 (n° 62-4 bis), pp. 127-128.

²³ Contat et Gremillet, « Publier : à quel prix ? », art. cit., p. 14.

études présentent de forts désaccords, elles se rejoignent sur un point essentiel : la présence numérique, et plus encore la revendication de l'Open Access, remettent fortement en cause les équilibres économiques des revues. En effet, les deux enquêtes montrent que leur chiffre d'affaire provient toujours majoritairement de la vente des revues imprimées, et que le produit des ventes numériques représente une ressource dont, le plus souvent, elles ne pourraient se passer sans un revenu qui s'y substituerait. Par ailleurs, contrairement à une idée reçue, une revue en ligne n'est pas *a priori* moins chère qu'une revue papier (compte tenu de la part très faible des coûts d'impression, et, de l'autre côté, du coût récurrent de l'hébergement, du webmaster, etc.).

Cette reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle joué par les acteurs des revues de SHS devrait également être institutionnelle. Comme le souligne Étienne Anheim :

« à la différence du travail du chercheur comme auteur, qui entre dans ses missions, celui du chercheur-éditeur ne fait en France, contrairement à d'autres pays, l'objet d'aucune reconnaissance professionnelle, ni en termes de décharges ou de primes, ni même en termes d'évaluation favorable lors des procédures d'avancement dans la carrière²⁴. »

Une meilleure valorisation des investissements financiers et humains qui permettent aux revues françaises de SHS d'exister paraît essentielle à leur pérennisation.

Les avancées législatives

L'avancée de ces débats sur l'Open Access s'est faite en parallèle de celle de la réglementation. La recommandation de la Commission européenne du 17 juillet 2012 « relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation » invitait les états membres à veiller « à ce que les publications issues de la recherche financée par des fonds publics soient librement accessibles dans les meilleurs délais, de préférence immédiatement et, dans tous les cas, au plus tard six mois après leur date de publication, et au plus tard douze mois pour les publications dans les domaines des sciences sociales et humaines ». Cette recommandation figure en bonne place dans les lignes directrices de « L'Horizon 2020 » pour la recherche²⁵. Après des débats pendant l'année 2015-2016, elle a été intégrée en France dans la loi sur la « République numérique », dite Loi Lemaire du 7 octobre 2016²⁶.

Selon la loi, les chercheurs ont désormais le droit (mais non l'obligation) de déposer en Open Access les résultats de leurs recherches après un embargo de 6 mois pour les STM et de 12 mois pour les SHS. Cette nouvelle disposition appelle plusieurs remarques²⁷. Premièrement,

²⁴ Étienne Anheim, « Le numérique et l'économie éditoriale des revues scientifiques », *Revue d'histoire moderne* et contemporaine 2015/5 (n° 62-4 bis), p. 24.

²⁵ Cette disposition est entrée en vigueur dans la loi allemande au 1^{er} janvier 2014 : « L'auteur d'une contribution savante, née d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des ressources publiques et publiée dans une collection périodique paraissant au moins deux fois par an, est en droit, même lorsqu'il a cédé un droit d'exploitation exclusif à l'éditeur, de rendre publiquement accessible cette contribution dans la version acceptée du manuscrit, après un délai de douze mois suivant sa première publication, toute fin commerciale étant exclue. La source de la première publication doit être indiquée. Un accord dérogatoire au détriment de l'auteur est sans effet. ». Voir Herbert Gruttemeier, « Point sur le Libre Accès en Allemagne », 18 novembre 2013, en ligne : http://openaccess.inist.fr/?Point-sur-le-Libre-Acces-en

Texte législatif en ligne sur Legifrance: https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=general&legislature=14 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

Pour un commentaire très précis de ce texte législatif, voir : Calimaq [Lionel Maurel] « Open Access : quelles incidences de la loi « République numérique » ? », billet de blog : *S.I..Lex*, 31 octobre 2016. En ligne : https://scinfolex.com/2016/10/31/open-access-quelles-incidences-de-la-loi-republique-numerique/ [consulté pour

le délai d'embargo retenu est finalement celui suggéré par la Commission européenne, en dépit des demandes de certains éditeurs qui plaidaient pour des durées plus longues. Deuxièmement, le texte concerné par ce nouveau « droit d'exploitation secondaire » pour le chercheur est « la version finale de son manuscrit accepté pour publication », c'est-à-dire intégrant toutes les remarques d'évaluation éventuelle par le comité de lecture (*peer-review*) et d'édition. Seules la maquette et la mise en page (et les images) ne sont pas incluses. Troisièmement, la loi ne précise pas sur quelle(s) plateforme(s) les textes pourront être mis en ligne. Tous les modes de dépôts seront donc couverts, y compris les réseaux sociaux commerciaux comme Academia. La loi ne donne pas obligation aux chercheurs de déposer leurs textes, mais les institutions pourront en faire le choix (à l'instar de l'Université d'Angers).

Quels sont les changements à attendre pour les revues de SHS ? C'est bien la « voie verte » qui a été privilégiée par la législation. Le risque est alors que l'Open Access se fasse « sans » les revues, qui devront se montrer pro-actives. L'embargo de 12 mois maximum pour les SHS incitera-t-il les revues à réduire la durée de leur barrière mobile, qui se situe à l'heure actuelle, en moyenne, entre trois et quatre ans, soit bien au-delà²⁸ ? L'investissement des pouvoirs publics sera-t-il suffisant pour donner aux revues qui le souhaiteraient la possibilité de passer en Open Access intégral ?

Des revues pour l'histoire de l'art : diffusion et modèles économiques

Dans les études mentionnées ci-dessus portant sur les revues de SHS, l'histoire de l'art n'occupe qu'une place très marginale. Une enquête similaire portant spécifiquement sur les revues publiant cette discipline serait très utile pour comprendre la manière dont ces enjeux s'y posent plus spécifiquement. Le présent rapport n'avait ni la mission, ni les moyens de produire une telle enquête, il se contentera donc de mettre en avant les constats réalisés empiriquement par le travail de l'équipe et des ateliers, sans prétendre à l'exhaustivité ni même à la représentativité.

L'intérêt de la diffusion en ligne pour l'histoire de l'art

La diffusion en ligne la plus large possible paraît un enjeu particulièrement important pour l'histoire de l'art en particulier. Premièrement, c'est une discipline qui peut prétendre à un lectorat en dehors de sa communauté de chercheurs : auprès des professionnels des musées, des guides-conférenciers, des journalistes culturels, et auprès d'un large public amateur. Deuxièmement, l'histoire de l'art en France est une discipline relativement jeune, et qui peine à trouver sa légitimité et sa reconnaissance à l'égal des autres disciplines de sciences humaines et sociales. Elle aurait donc beaucoup à gagner à diffuser plus largement ses résultats auprès d'autres chercheurs, en France comme à l'étranger, à qui une simple recherche par mots clefs sur internet pourrait faire découvrir des champs de recherche encore trop mal connus.

Persistance du format imprimé et présence numérique en croissance

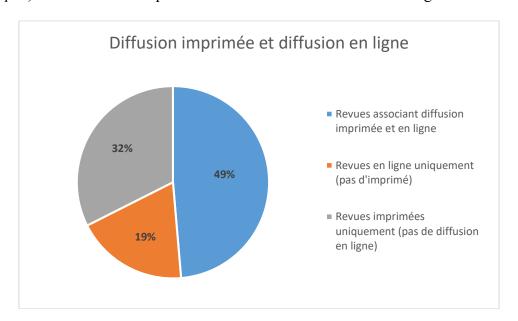
Le premier constat est celui de la persistance du papier. Sur 74 revues répertoriées, seules 14 (moins de 20%) ne proposent pas de format imprimé. Il s'agit pour la grande majorité de jeunes revues fondées directement et uniquement en ligne (comme la revue *Proteus*, fondée en 2009, ou le *Regards croisés*, en 2013). Dans l'ensemble couvert par l'étude, seules deux revues ont abandonné leur version papier pour être publiées uniquement en ligne : *Bucema*, le

la dernière fois le 23/06/2017].

²⁸ D'après Bacache-Beauvallet, Benhamou et Bourreau, *Les revues de sciences humaines et sociales en France*, op. cit., p. 51.

Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre, passé au tout numérique en 2012, et [Plastik], lors de sa refondation en 2010. Dans un paysage où l'intérêt pour la qualité des reproductions, de la mise en page et du graphisme reste central, l'attachement au papier demeure très vif. C'est ce que montre la création en 2017 de la revue d'histoire de la photographie Transbordeur, éditée par Macula et diffusée uniquement sous forme imprimée.

Pour autant, le numérique a gagné du terrain. Seules 24 revues (un tiers) n'ont aucune diffusion des articles en ligne (parmi elles, trois nous ont signalé un développement en cours). Ces revues sont pour beaucoup issues d'organes de sociétés savantes ou d'amis de musées (comme le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, *Le musée Condé* ou encore *Versalia*, revue de la société des amis de Versailles). Toutefois, certaines revues majeures de la discipline n'offrent aucun accès en ligne à leurs numéros, comme les *Cahiers du Musée National d'Art Moderne*, dont seuls les sommaires sont partiellement accessibles, ou encore la revue *Histoire de l'art*, éditée par l'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités, qui a pourtant pour vocation de valoriser les travaux de jeunes chercheurs. Une revue aussi importante que *La Revue de l'art*, fondée en 1965 n'offre en ligne qu'une partie limitée de ses anciens numéros numérisés (sur Persée, de 1985 à 1999), qui plus est sans images (voir *supra*). Aucun numéro depuis les années 2000 n'est accessible en ligne.



Pour leur diffusion sur internet, les revues ont très majoritairement choisi diverses combinaisons des plateformes Persée, Cairn.info et Revues.org. Seules 4 sur 49 publient les articles sur leur propre site internet, et 1 a recours à l'opérateur Wiley.

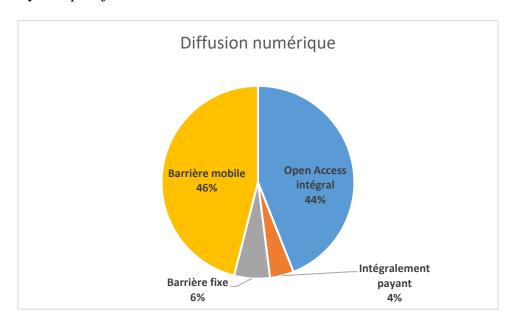
La recherche de l'équilibre économique

Les informations réunies par notre équipe tendent à montrer que la situation économique des revues publiant de l'histoire de l'art est à l'image des revues de SHS, voire comparativement encore plus précaire. Comme on l'a vu dans la partie précédente, les revues adossées à des structures privées sont en nombre limité : 20% des revues répertoriées sont associées à des éditeurs privés professionnels, 20% dépendent d'une association ou d'une société savante.

La place du financement et des acteurs publics est donc très majoritaire. Certes, dans le cas des associations et des sociétés savantes ou d'amis, les cotisations des membres sont des sources de financement, mais elles sont généralement insuffisantes pour atteindre une certaine

taille critique. On peut prendre l'exemple des *Nouvelles de l'estampe*, éditées par le Comité national de l'estampe (une société savante) mais qui bénéficie du soutien, outre du CNL, de la Bibliothèque Nationale de France, qui met à sa disposition des locaux et un rédacteur en chef. Comme montré dans l'étude BSN 7, le statut du secrétariat de rédaction est un indicateur parlant. La revue *Arts asiatiques*, éditée par l'École française d'Extrême-Orient, bénéficie ainsi d'un secrétariat de rédaction au Musée Guimet. La *Revue de l'art* (éditions Ophrys, adossée au Centre Chastel) bénéficie d'un poste de secrétariat de rédaction financé par le CNRS. A contrario, pour la revue *Mise au point* (de l'Association française des enseignants chercheurs en cinéma et audiovisuel), le secrétariat de rédaction est assuré par une enseignante-chercheuse en sus de son travail (Gwénaëlle Le Gras, MCF à l'Université Bordeaux Montaigne). Les revues de musées ou traitant de questions patrimoniales ou muséographiques bénéficient souvent du soutien (direct ou indirect) du Ministère de la Culture. Ainsi, la revue *Culture & Musées* est publiée grâce au soutien de la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Parmi les 50 revues diffusées en ligne, 22 ont choisi un Open Access intégral (sur Revues.org, Persée ou sur le site de la revue), dans certains cas avec freemium sur Revues.org (comme le *Bulletin du Centre de recherches du château de Versailles* ou *Etudes photographiques*). Les revues en Open Access correspondent souvent aux revues éditées par des centres de recherche ou des laboratoires, ou autoéditées. Presque autant de revues (23) ont choisi le système de la barrière mobile, pour une durée moyenne de presque 3 ans (2,8 ans). C'est le cas de toutes les revues adossées sur un éditeur privé (lorsqu'elles sont présentes en ligne) et d'un certain nombre de celles publiées par des presses universitaires. Seules 2 revues sont intégralement payantes en ligne. Les autres ont un système de « barrière fixe », c'est-àdire que seuls les anciens numéros jusqu'à une certaine date ont été mis en ligne, les nouveaux numéros n'y sont pas ajoutés.



Les discussions menées lors de nos ateliers ont permis d'approfondir, avec nos intervenants, les enjeux économiques auxquels font face les revues selon leur structure, leur histoire et leur taille.

Les Presses universitaires de Vincennes (PUV) ont été fondées en 1982 à l'Université Paris 8, et reposent donc sur des financements publics. L'équipe des PUV comporte six personnes dont quatre à la fabrication. Elles publient en moyenne vingt-cinq titres par an, répartis sur dix collections et six revues (dont Marges), diffusées à la fois en librairie et sur des plateformes comme Revues.org, avec une barrière mobile de deux ans. Vincent Macabrey, chargé de diffusion auprès des PUV, décrit une situation économique précaire, avec, d'une part, une diminution du budget alloué par l'Université, et, d'autre part, une forte baisse des abonnements papiers. Il note en effet un basculement des abonnements des institutions du papier vers le numérique (tout en reconnaissant que les « bouquets » se sont avérés plutôt protecteurs pour les petites revues, auxquelles les bibliothèques ne se seraient peut-être pas abonnées). Ces deux tendances ne sont qu'incomplètement compensées par les recettes issues des ventes au numéro en librairie (qui ne se portent pourtant pas mal) et celles issues de la consultation en ligne payante. C'est pour cette raison que les PUV maintiennent pour l'instant une barrière mobile de deux ans (pendant laquelle Marges est disponible sur Cairn.info, sur abonnement). Vincent Macabrey note que la vente en ligne au numéro ou à l'article ne fonctionne pas. L'une des évolutions envisagées pour mieux répondre à ces évolutions est la mise en place d'une impression à la demande, accessible en librairie (l'impression est réalisée en trois jours par un prestataire, avant d'être envoyée à l'adresse du lecteur ou en librairie). Le dispositif présente l'avantage de maintenir une étroite collaboration avec les libraires, tout en proposant des prix attractifs pour les anciens numéros.

La revue Études Photographiques est publiée depuis 1996 par l'Association Française de Photographie (AFP). Selon André Gunthert, membre fondateur de la revue, elle compte en moyenne quatre cent abonnés au format imprimé (un lectorat stable depuis quelques années, composé principalement de passionnés). Les recettes issues des abonnements papier, ajoutées à celle du freemium, permettent de financer l'Open Access intégral sur Revues.org, mais aussi une traduction vers l'anglais (la revue en ligne est bilingue) et la prise en charge de l'iconographie en couleur. André Gunthert explique qu'Études Photographiques a été pensée comme une revue d'auteurs, conçue par et pour les chercheurs, son objectif premier est donc de leur offrir les meilleures conditions de diffusion et de valorisation de la recherche (ce qui, selon lui, passe par la diffusion en Open Access bilingue, assortie d'images de qualité). André Gunthert se pose en militant du financement public des revues, le seul moyen, selon lui, de financer durablement le surcoût lié à la diffusion sur internet (qui s'avère sur le long terme bien plus coûteuse et incertaine que le papier). Interrogé sur la possibilité que le monopole du financement public décourage des initiatives atypiques, en marge par rapport aux orientations majoritaires des institutions de recherche, André Gunther répond que l'augmentation des financements publics, loin de condamner les revues privées à disparaître, favorisera, au contraire, un meilleur esprit d'émulation.

La revue *Gradhiva* représentée par sa secrétaire de rédaction, Maïra Muchnik. *Gradhiva* est une revue ancienne : fondée en 1986 par Jean Jamin et Michel Leiris, initialement éditée par Jean-Michel Place, elle a été cédée (par Jamin) au musée du Quai Branly à son ouverture en 2005. Depuis, la revue a connu une évolution constante : anciennement financée par le CNRS, *Gradhiva* se présentait, au départ, sous la forme d'un fascicule de 180 pages (avec une iconographie en noir et blanc), avant d'être entièrement reprise en charge par le musée luimême. Soumise à une double tutelle (ministère de la Culture/ ministère de la Recherche), et financée intégralement par le musée (elle ne reçoit plus de subvention depuis deux ans), *Gradhiva* a pour ambition d'être un lieu d'animation et de débat (et pas une unité de recherche). La revue est entièrement pilotée par le comité de rédaction de la revue, sans que sa ligne éditoriale ne soit remise en cause par la présidence du musée, bien que des membres du comité

en fassent partie. Maïra Muchnik précise que le coût de fabrication d'un numéro de la revue oscille entre 30 000 et 40 000 euros, pour un tirage de 900 exemplaires. Par ailleurs, à l'instar de la majorité des revues en anthropologie, les auteurs (pour la majorité, membres du CNRS) ne sont pas rémunérés et les articles de la revue sont publiés uniquement en français (de nombreux articles sont soumis en anglais, ce qui suppose une importante politique de traduction vers le français). *Gradhiva* est, par ailleurs, diffusée sur revues.org, avec une barrière mobile de trois ans, avec projet de passer à deux. Elle n'a que très peu d'abonnés. En revanche Maïra Muchnik observe que la revue devrait être mieux relayée en librairie.

Des logiques différentes entre éditeurs au sujet de l'Open Access peuvent aboutir à des situations de conflit. Chloé Maillet, membre du comité de rédaction d'*Images re-vues*, explique ainsi que les Editions de l'EHESS (dont la revue ne dépend pas, quoiqu'elle soit une émanation de plusieurs laboratoires de l'EHESS), ont décidé de publier dans un ouvrage papier des articles qui étaient initialement parus en Open Access dans la revue. Elles ont alors exigé que ces articles soient retirés de l'Open Access et mis sous embargo pour ne pas entrer en concurrence avec la version papier, qui se trouvait ainsi avantagée, en dépit de la logique juridique qui donne primauté à la première publication.

Perspectives d'investissement public

Quelles sont les perspectives à attendre pour les revues françaises publiant de l'histoire de l'art? Sans prétendre livrer de pronostic, on peut toutefois donner deux exemples. Le premier est celui de la revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales *Tracés*, qui en 2017 est passée intégralement en Open Access (tout en maintenant ses abonnements papiers). Les revenus assurés par le freemium, et surtout l'attribution par l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS d'un demi-poste de secrétariat de rédaction, permettent aujourd'hui à la revue de devenir entièrement accessible à tous tout en maintenant son niveau de professionnalisme²⁹. A contrario, la revue *Etudes photographiques* cessera de paraître en 2017 (tout en maintenant ses archives en ligne), notamment en raison d'un manque de soutenabilité financière. Cette situation, selon Michel Poivert, n'est pas tant due au passage au numérique, qu'à l'érosion des financements publics (notamment le CNRS et le CNL) qui n'a pas permis de faire face aux difficultés de financement de la Société française de photographie, en l'absence, pour l'instant, d'un adossement à une institution (comme la BNF). Ces deux exemples illustrent le caractère fondamental de l'investissement public pour assurer la survie des revues sur le long terme, et soutenir celles qui ont fait le choix d'une diffusion libre et gratuite.

Des revues pour l'histoire de l'art : diffusion et reproduction des images

L'enjeu économique et juridique associé à la reproduction des œuvres d'art est sans doute le plus spécifique aux revues publiant de l'histoire de l'art. Une équipe animée par Martine Denoyelle ayant été chargée par la Fondation de France de produire une réflexion spécifique sur ce sujet majeur, nous n'aborderons ici la question que sous l'angle particulier de la diffusion numérique. En effet, si les coûts et les restrictions induits par la reproduction des images sont observables quels que soient le format et le type de publication, ils constituent un frein spécifique à la diffusion numérique des articles d'histoire de l'art.

_

²⁹ Voir : « Tracés passe à l'Open Access ! », billet de blog : *Le carnet de Tracés*, 30 mai 2017. En ligne : http://traces.hypotheses.org/1938

Des articles d'histoire de l'art sans images

Deux exemples en attesteront. Le premier est une page tirée d'un article d'André Chastel, « L'art du geste à la Renaissance », paru dans la *Revue de l'art* en 1987. Cet article a été numérisé et il est disponible en Open Acess sur Persée ; les images, toutefois, en ont été systématiquement exclues faute « d'autorisation à la diffusion », quoiqu'il s'agisse d'œuvres anciennes, libres de tout droit d'auteur. L'article, qui était abondamment illustré, est désormais entrecoupé de carrés blancs, et perd une bonne partie de son sens, puisque l'argumentation se fonde très largement sur les œuvres. L'absence d'images est le propre de presque toutes les revues numérisées sur Persée, au grand détriment de l'histoire de l'art.



Une page de l'article d'André Chastel, « L'art du geste à la Renaissance », Revue de l'art, Vol. 75, n°1, 1987, pp. 9-16.

Un deuxième exemple est celui de la revue *Etudes photographiques*. En juin 2006, André Gunthert annonce le retrait de la revue de Revues.org, où elle faisait pourtant figure de pionnière depuis 2002 (après avoir mis ses articles en ligne sur son site dès 1997)³⁰. Le choix intervient en protestation face au durcissement des conditions de publication des images initié par la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (Loi DADVSI, 2006). Comme l'explique l'auteur :

« Alors que n'importe quel éditeur est libre de réimprimer sans bourse délier un roman de Victor Hugo ou un recueil de poèmes de Charles Baudelaire, à quelques exceptions près, le domaine public n'existe pas réellement pour les images. Une œuvre ne quitte le territoire du droit d'auteur que pour entrer dans celui du droit patrimonial : elle appartient toujours à une collection ou un ayant-droit qui en octroie les reproductions selon son bon vouloir³¹. »

37

-

³⁰ André Gunthert, « Études photographiques renonce à l'édition en ligne / Black out », billet de blog : *Actualités de la Recherche en histoire visuelle*, 30 juin 2006. En ligne : http://www.photographie.com/archive/publication/103571 [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017]. ³¹ *Ibid*.

Il chiffre à 2000 à 4000 euros par an le budget consacré aux images par la revue papier *Etudes photographiques*. Mais, poursuit-il, cette situation prend une tournure particulière dans le cas de l'édition en ligne :

« En l'état actuel des usages, la plupart des collections lient la publication en ligne au paiement d'une redevance annuelle. Ce qui signifie que, pour une publication électronique illustrée, chaque nouvelle édition alourdit une ardoise qui ne s'efface jamais. Aujourd'hui, aucune revue illustrée en ligne ne satisfait entièrement aux conditions draconiennes requises par le droit³². »

Refusant de poursuivre plus longtemps l'édition en ligne d'une revue d'études visuelles sans image, et constatant que les évolutions législatives s'éloignent de la possibilité d'une exception pour l'usage des images dans un cadre scientifique, la revue fait donc le choix de se retirer. Il faut attendre 2008 pour qu'*Etudes photographiques* revienne en ligne, s'appuyant sur les recommandations de l'Institut Max-Planck pour publier des illustrations relevant du domaine public (un choix qui, comme André Gunthert le reconnaît lui-même, est de l'ordre du « bricolage militant »).

Ces deux exemples sont révélateurs d'un phénomène qui touche bien plus largement toutes les revues publiant de l'histoire de l'art. L'acquisition des droits de reproduction des images, et le paiement des droits afférant, représentent un investissement en temps et en argent que la grande majorité des revues ne peuvent prendre en charge. C'est donc aux auteurs, le plus souvent, que revient la responsabilité de s'en acquitter, selon un modèle non-dit d'« auteur-payeur », et conduisant de fait à des articles souvent mal illustrés. Plusieurs revues, comme *Dix-Septième siècle*, préfèrent ainsi ne publier les images que dans leur version papier, et les expurger de la version en ligne.

Ces problèmes, qui touchent les nouveaux articles publiés en ligne, se posent de manière encore plus flagrante pour la numérisation et la mise en ligne des articles anciens (comme dans l'exemple de Persée), car le travail qui serait nécessaire pour enquêter sur les éventuels droits des images est trop vaste pour être entrepris. Face à des articles sans images, les lecteurs n'ont souvent d'autres choix que d'en retourner à la version papier, la numérisation et la mise en ligne apparaissent alors comme un gâchis de travail et d'argent public.

Problèmes posés par les règles et les pratiques actuelles

Nos ateliers ont été plusieurs fois l'occasion d'aborder les questions juridiques touchant aux droits des images, et les possibilités d'évolution, en particulier avec Lionel Maurel (juriste et conservateur de bibliothèque, militant pour une nouvelle conception du droit d'auteur à l'ère numérique) et Delphine Desveaux (qui travaille pour la Parisienne de Photographie, une agence publique gérant des fonds photographiques, notamment les archives Roger-Viollet).

Les droits afférant aux images sont constitués de plusieurs « couches », cumulatives :

- le droit patrimonial de ce qui est représenté (l'œuvre originale), qui appartient à l'artiste ou ses ayant-droits jusqu'à 70 ans après sa mort, puis passe dans le domaine public.
- le droit de celui qui a réalisé le cliché (la prise de vue), qui appartient au photographe.
- le droit de celui qui a fait réaliser ce cliché (et en détient l'image haute définition), qui peut appartenir à une institution (bibliothèque, musée, archive, agence de photo).

Ces droits sont, en général, cédés seulement pour un type de support, un format et une durée (par exemple, pour un article en ligne, pour une durée de 5 ans seulement)³³. Ces

³² *Ibid*.

³³ Selon Lionel Maurel, toutefois, si la loi dit bien que les cessions de droit sont toujours limitées dans le temps, la jurisprudence, elle, admet que la cession puisse être illimitée.

dispositions non seulement rendent la publication d'images longue et coûteuse (car il faut rechercher tous ces bénéficiaires et les payer, ou négocier avec eux) mais elles excluent complètement le dépôt d'articles illustrés dans des archives comme HAL, par exemple, qui supposent la permanence du dépôt.

Pour Delphine Desveaux, il s'agit de prendre en compte la spécificité des publications de recherche par rapport aux publications commerciales, mais pas de changer fondamentalement cette économie déjà fragile, sur laquelle reposent les artistes, les photographes, et les institutions (dont la Parisienne de Photographie, actuellement en grande difficulté financière³⁴). Delphine Desveaux plaide ainsi pour des tarifs préférentiels aux chercheurs (déjà passés de 60 à 12 euros par image).

Toutefois, cette attitude conciliatrice, adoptée par nombre d'institutions ou d'ayantdroits, ne paraît pas pouvoir répondre, à terme, à tous les problèmes de fond posés par la publication des images dans le contexte des revues scientifiques :

- l'aléa des choix faits par les ayant-droits entrave la liberté et l'indépendance de la recherche : face à des œuvres trop coûteuses, voire impossibles (dans le cas de refus) à reproduire, des terrains sont abandonnés par les chercheurs.
- le temps et le coût d'acquisition des droits, et surtout leur cession pour une durée limitée, entrave considérablement la publication d'image dans les revues, et plus encore la libre diffusion des articles.
- enfin, on peut se demander s'il est légitime qu'il revienne aux chercheurs de pallier les manques de financement dont souffrent parfois les artistes, photographes et institutions, et si ces derniers ne devraient pas être soutenus, le cas échéant, autrement et directement par les pouvoirs publics.

Les avancées possibles

Selon Lionel Maurel, les changements législatifs récents ne sont pas allés dans le sens d'une évolution positive pour les chercheurs faisant usage d'image. La loi Valter de juillet 2015 a entériné la possibilité pour les institutions de prélever des redevances sur la mise à la disposition des œuvres du domaine public, ce qui, dans les faits, revient à réduire à néant la notion même de domaine public³⁵. Cette tendance s'est encore durcie avec l'apparition du droit à l'image des biens (Loi Création, juin 2016) qui permet aux domaines nationaux de faire payer les réutilisations commerciales de leur image. Un récent arrêt du Conseil d'Etat (du 26 décembre 2016)³⁶ a poursuivi cette tendance en autorisant le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Tours à interdire à des photographes professionnels de produire des images à usage commercial des œuvres de sa collection, allant dans le sens inverse de l'injonction à la diffusion

³⁴ Voir : Emmanuelle Lequeux, « Inquiétudes à la Parisienne de photographie », *Le Monde*, 22 juin 2017. En http://www.lemonde.fr/photo/article/2017/06/22/inquietudes-a-la-parisienne-deligne: photographie 5149162 4789037.html [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

législatif https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031701525&categorieLien=id Voir le commentaire de Lionel Maurel : « Une énorme faille dans la loi Valter sur les données culturelles ? », billet de blog, 13 décembre 2016. En ligne: https://scinfolex.com/2016/12/13/une-enorme-faille-dans-la-loi-valter-sur-lesdonnees-culturelles/ [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

The second secon le commentaire qu'en fait Lionel Maurel : « Photographie dans les musées : un domaine public peut en cacher un autre... », billet de blog : S.I..Lex, 29 décembre 2016. En ligne : https://scinfolex.com/2016/12/29/photographiedans-les-musees-un-domaine-public-peut-en-cacher-un-autre/ [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

par la photographie proposée par la charte « Tous Photographes » publiée par le Ministère de la Culture en 2014³⁷.

Pour espérer avancer sur ce sujet, il faudra donc se mobiliser et faire valoir des possibilités d'évolution. Deux types d'exception existent déjà dans le droit français, qui pourraient être étendues :

- L'exception de citation, qui est au fondement du « fair-use » aux Etats-Unis par exemple, et qui permettrait, sur le modèle d'une citation de texte, de citer une image dès lors qu'il s'agit de la critiquer, de la commenter. Mais en France, la Cour de Cassation est restée inflexible pour l'instant sur ce sujet : la citation ne peut concerner une image (ni même un détail, ou une version minimale de l'image).
- L'exception pédagogique et de recherche (qui permet de pouvoir inclure librement des images lors de cours, colloques, thèses), qui s'applique dans un cadre strictement non-commercial. L'exception pédagogique et de recherche est régie par des accords sectoriels (et fait l'objet de contreparties financières de la part de l'Etat) mais ces accords n'incluent pas, à ce jour, les articles de recherche, même publiés à titre gratuit en Open Access.

C'est par le biais de l'exception de citation qu'un certain nombre de pays ont récemment fait évolué leurs pratiques concernant la publication d'images dans le cadre scientifique (comme en Allemagne, ou aux Etats-Unis avec la publication du *Code of Best Practices in Fair Use for the Visual Arts* en février 2015)³⁸. Juridiquement, cette voie serait certainement la plus cohérente pour l'évolution du droit français. La décision d'Eva Maria Painer prise par la Cour de Justice de l'Union Européenne (1er décembre 2011)³⁹ ouvre, de fait, une brèche dans la reconnaissance d'un droit de citation audio-visuelle (or, la décision de la Cour de Justice de l'UE s'applique à tous les états-membres). Cependant, ce qui est juridiquement possible n'est pas nécessairement possible politiquement : en France, le Ministère de la Culture s'oppose fermement à toute évolution en ce sens.

Selon Lionel Maurel, il paraît donc plus porteur de concentrer ses efforts sur l'exception pédagogique et de recherche, dont les accords sectoriels sont renouvelés régulièrement. Ces accords, autrefois très restrictifs, ont commencé à évoluer dans le sens des usages, ce qui laisse de l'espoir pour l'avenir. Ils restent néanmoins encore frileux envers internet. Il serait donc possible d'exercer un lobby auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, partie prenante de ces accords, pour lui demander de défendre une extension de l'exception pédagogique et de recherche aux articles de recherches publiés dans un cadre non-commercial.

³⁸ College Art Association, *Code of Best Practices in Fair Use for the Visual Arts*, février 2015. En ligne: http://www.collegeart.org/pdf/fair-use/best-practices-fair-use-visual-arts.pdf [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

³⁷ En ligne: http://www.culturecommunication.gouv.fr/Documentation/Documentation-administrative/Tous-photographes-!-La-charte-des-bonnes-pratiques-dans-les-etablissements-patrimoniaux [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

³⁹ Voir le communiqué de presse : https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2011-12/cp110132fr.pdf [consulté pour la dernière fois le 23/06/2017].

Conclusions et recommandations

L'enjeu de la diffusion numérique des revues publiant de l'histoire de l'art semble atteindre aujourd'hui un tournant :

- d'un côté, les arguments favorables à la diffusion numérique sont aujourd'hui pleinement reconnus (compétitivité de la recherche sur le plan national et international, contribution aux débats de sociétés au-delà de la communauté universitaire, égalité d'accès quelles que soient les conditions de ressources) : plus de 80% des revues que nous avons répertoriées ont aujourd'hui une forme de diffusion en ligne de leurs articles ;
- de l'autre, il devient évident que les modèles qui prévalaient durant les premières décennies de la numérisation et de l'accès en ligne (largement fondés sur un principe de barrière mobile, selon lequel seul les numéros anciens sont accessibles gratuitement) sont aujourd'hui mis en question par la revendication croissante pour l'Open Access, qui bouleverse les équilibres précaires qui s'étaient constitués.

De nouveaux équilibres sont donc à inventer. Le risque est qu'ils émergent suite aux évolutions légales, sans véritable appropriation par les chercheurs et les revues (qui ne constituent, le plus souvent, qu'une seule et même communauté). La loi sur la « République numérique » de 2016 a notamment favorisé la « voie verte » (auto-archivage des articles bruts par les chercheurs), sans apporter de soutien à ceux qui voudraient privilégier la « voie dorée » (valorisant le travail mené par les revues en rendant l'ensemble de leur contenu pleinement accessible en ligne).

Les auteurs de ce rapport s'associent donc pleinement aux demandes aujourd'hui formulées pour une meilleure reconnaissance du rôle joué par les revues de SHS. Ils préconisent l'adoption d'un statut de « chercheur-éditeur » qui permettrait de valoriser institutionnellement cette fonction essentielle à la communauté. Ils recommandent également un accroissement de l'investissement public (déjà conséquent) dans le soutien aux revues, pour leur permettre de financer directement un Open Access intégral sans renoncer à la qualité et au professionnalisme de leurs pratiques.

Dans le cas des revues publiant de l'histoire de l'art, la question des images s'est imposée de manière récurrente comme un frein à la diffusion numérique (à la fois financier, juridique, et en terme de charge de travail).

Les auteurs de ce rapport tiennent donc à affirmer que, dans le cas de l'histoire de l'art, les images font partie intégrante du propos scientifique tenus par les auteurs des articles, et doivent faire l'objet d'une diffusion au même titre que les textes. Tout en reconnaissant la complexité de l'économie culturelle dans laquelle cette question se pose, nous suggérons donc une mobilisation de la communauté des chercheurs en histoire de l'art auprès des Ministères concernés pour faire évoluer la législation (notamment dans le sens d'un élargissement de l'exception pédagogique et de recherche).

Conclusion

Le présent rapport offre un premier panorama des revues françaises qui publient de l'histoire de l'art, et des défis qu'elles rencontrent aujourd'hui. Au-delà des résultats qu'elle apporte, l'enquête et les ateliers de travail auxquels elle a donné lieu ont mobilisé des chercheurs et des professionnels autour du projet commun de rendre ces revues plus visibles, d'exposer les choix et souvent les difficultés auxquels elles font face pour continuer à participer à la vie scientifique et intellectuelle de notre discipline. L'intérêt des acteurs de ces revues pour une telle démarche de partage d'expérience n'est donc plus à prouver.

Puisque cette étude souhaite également œuvrer à contribuer à la construction d'un argumentaire auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer certains points, cette conclusion se contentera de reprendre les principales recommandations formulées dans les deux parties qui la composent.

- La diversité des structures et des pratiques éditoriales des revues fait leur richesse, il importe de lutter contre l'uniformisation provoquée par un critère unique de « scientificité ».
- La transparence des revues sur leurs principes de fonctionnement devrait être le maître mot. Elles doivent être encouragées à afficher le plus clairement possible les processus de soumissions, d'évaluation et d'édition des articles.
- La défense du français comme l'une des langues de l'histoire de l'art ne s'oppose pas nécessairement à l'internationalisation des revues françaises, si des processus sont mis en place au cas par cas (diffusion la plus large possible auprès d'un lectorat francophone à l'international; résumés conséquents en anglais; échange de traductions d'articles dans des réseaux de revues; intégration d'articles dans d'autres langues dans une revue en français si les compétences en interne le permettent, etc.).
- Les humanités numériques sont en train de transformer le format et les possibilités offertes par l'édition digitale. Ces expériences devront nécessiter des moyens conséquents (mécènes privés ?) et une réelle adéquation au contenu scientifique.
- L'histoire de l'art, en tant que « petite discipline » bénéficiant d'un fort intérêt auprès du grand public, a tout à gagner à diffuser les résultats de sa recherche de la manière la plus large possible. L'Open Access devrait donc y être vu comme un objectif stratégique.
- En privilégiant la « voie verte » et en omettant de donner aux revues des garanties de soutien financier pour trouver un nouvel équilibre en Open Access, la réglementation a récemment avancé dans un sens peu favorable à l'histoire de l'art.
- Dans notre discipline, les revues apportent une véritable valeur ajoutée éditoriale. Il paraît essentiel de continuer à se mobiliser pour que les pouvoirs publics valorisent le statut de « chercheur-éditeur » et s'engagent à apporter un complément de financement pérenne aux revues qui privilégieraient la « voie dorée », pour que l'Open Access se fasse avec les revues, dans les meilleures conditions.
- En histoire de l'art, les images font partie intégrante du propos scientifique tenus par les auteurs des articles, et doivent faire l'objet d'une diffusion au même titre que les textes. Des évolutions devraient donc être recherchées pour permettre cette diffusion, rendue extrêmement difficile par la règlementation actuelle concernant les droits des images.

Bibliographie sélective

Articles

- « À propos de l'évaluation de l'AERES. », *Sciences sociales et santé*, Vol. 27, n°2, 2009, p. 5-7.
- ANHEIM, Étienne (2015) « Le numérique et l'économie éditoriale des revues scientifiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5, n° 62-4 bis, pp. 22-32.
- AUERBACH, Bruno (2006) « « Publish and perish » La définition légitime des sciences sociales au prisme du débat sur la crise de l'édition SHS », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2006/4 no 164, pp. 75-92.
- AUERBACH, Bruno (2009) « Production universitaire et sanctions éditoriales », *Sociétés contemporaines*, « Les sciences sociales, l'édition et l'évaluation », 2009/2 n° 74, pp. 121-145.
- BOYD WHYTE, Iain et HEIDE, Claudia (2010) « Histoire de l'art et traduction », *Diogène* 2010/3 n° 231, p. 60-73.
- CHARLE, Christophe (1995), « Etre historien en France : une nouvelle profession? », dans F. Bédarida (dir.), L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, pp. 21-44.
- CHARTRON, Ghislaine (2015) « Open access et SHS : Controverses », Revue européenne des sciences sociales, 52-1, 2014, pp. 37-63 (en ligne).
- CALIMAQ [MAUREL, Lionel] (2016) « Open Access : quelles incidences de la loi « République numérique » ? », billet de blog : *S.I..Lex*, 31 octobre 2016 (en ligne).
- CALIMAQ [MAUREL, Lionel] (2016) « Photographie dans les musées : un domaine public peut en cacher un autre… », billet de blog : *S.I..Lex*, 29 décembre 2016 (en ligne).
- COHEN, Évelyne Cohen et GOETSCHEL, Pascale (2014) « L'Open Access vu par deux historiennes », *Sociétés & Représentations* 2014/1 (N° 37), pp. 143-154.
- COLLECTIF (2013) « Qui a peur de l'open access ? » *Le Monde*, tribune du 20 mars 2013 (en ligne).
- COLLECTIF (2014) Zurich Declaration on Digital Art History
- COLLECTIF (2016) « Pour une science ouverte à tous », *Le Monde*, tribune du 7 mars 2016 (en ligne).
- COLLECTIF (2017) « Tracés passe à l'Open Access! », billet de blog : *Le carnet de Tracés*, 30 mai 2017 (en ligne).
- CONTAT, Odile et GREMILLET, Anne-Solweig (2015) « Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 7, 2015, pp. 2-18 (en ligne).
- CONTAT, Odile et TORNY, Didier (2015) « Les revues en sciences humaines et sociales à l'heure des communs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5, n° 62-4 bis, pp. 62-70.
- CURRY, Stephen (2015) « Peer review, preprints and the speed of science », *The Guardian*, 7 septembre 2015 (en ligne).
- DACOS, Marin (2011) « OpenEdition Freemium », La Lettre du Collège de France, 31, juin 2011 (en ligne).
- DUMONT, Richard (2014) « Annulation d'abonnements à la majorité des périodiques de la collection Wiley Online Library », communiqué : Université de Montréal, Bibliothèque, 14 janvier 2014 (en ligne).

- ESPAGNE, Michel (2008) « Les SHS au casino de la bibliométrie évaluative : impasses, impairs et manques », *La Vie de la recherche scientifique*, 374, septembre 2008, pp. 44-45.
- FANELLI, Daniele (2010), « Do Pressures to Publish Increase Scientists' Bias? An Empirical Support from US States Data », *PLoS One*, 5(4), 2010 (en ligne).
- FRIDENSON, Patrick (2009) « La multiplication des classements de revues de sciences sociales », *Le Mouvement social*, 226, janvier-mars 2009, pp. 5-14.
- FRIDENSON, Patrick (2013) « Revues et accès libre. Les pièges de la transparence », *Esprit*, 394, mai 2013, p. 97-107.
- GALVEZ-BEHAR, Gabriel (2009) « Faut-il classer les revues en sciences humaines et sociales ? Dix années de controverses françaises (1999-2009) » in Pierre Servais. L'évaluation de la recherche en sciences humaines et sociales. Regards de chercheurs, Louvain-la-Neuve, AcademiaBruylant, 2009, pp.243-365 (en ligne sur HAL).
- GARFIELD, Eugene (1996) « What Is The Primordial Reference For The Phrase "Publish Or Perish"? », *The Scientist*, Vol. 10, n°12, 10 juin 1996, p.11 (en ligne).
- GRUTTEMEIER, Herbert (2013) « Point sur le Libre Accès en Allemagne », billet de blog : Libre accès à l'information scientifique et technique, 18 novembre 2013 (en ligne).
- GUNTHERT, André (2006) « Études photographiques renonce à l'édition en ligne / Black out », billet de blog : *Actualités de la Recherche en histoire visuelle*, 30 juin 2006 (en ligne).
- GUNTHERT, André (2008) « Études photographiques et au-delà », Études photographiques, n°22, septembre 2008, éditorial (en ligne).
- JAFFRIN, Ivan et PARISOT, Thomas (2014) « La place des revues dans la communication scientifique en régime de libre accès », *Revue européenne des sciences sociales*, 2014/1, 52-1, pp. 9-35.
- JOURDE, Pierre (2008) « Les facéties de la bibliométrie. Comment devenir le chercheur du mois », *Le Monde Diplomatique*, décembre 2008 (en ligne)
- KOSMOPOULOS, Christine (2005) « La publication scientifique en ligne et le libre accès. Pourquoi tant de retard ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, pp. 1-3 (en ligne).
- LANGLAIS, Pierre-Carl Langlais et STAMBOLIYSKA, Rayna (2014) « La France préfère payer (deux fois) pour les articles de ses chercheurs », *Rue* 89, 10 novembre 2014 (en ligne).
- LEQUEUX, Emmanuelle (2017) « Inquiétudes à la Parisienne de photographie », *Le Monde*, 22 juin 2017
- LEMERCIER, Claire (2009) « Classer les revues de sciences humaines et sociales : comment ? pour quoi ? », texte présenté au colloque de Liège « La valeur de la science. Pourquoi évaluer la recherche ? », 2009 (en ligne sur HAL).
- LEMERCIER, Claire (2015) « Pour qui écrivons-nous ? », Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2015/5, n° 62-4 bis, pp. 43-61.
- LERMERCIER, Claire et DACOS, Marin (2015) « Pourquoi il faut distinguer clairement les archives ouvertes et l'édition électronique ouverte », billet de blog : *L'édition électronique ouverte*, 13 octobre 2015 (en ligne).
- MINARD, Philippe (2015) « Les revues à l'âge numérique : au péril de l'idéologie », Revue d'histoire moderne et contemporaine 2015/5, n° 62-4 bis, p. 8-21.
- MONNET, Eric (2013) « L'open access : la schizophrénie française », billet de blog : *Le carnet de Tracés*, 8 mars 2013 (en ligne).
- PARISOT, Thomas et BUREAU, Stéphane (2015) « Les revues SHS de langue française à la croisée des chemins », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5 (n° 62-4 bis), p. 71-82.

- PERES, Jean (2014), « L'édition en sciences humaines et sociales (1) : crise ou pas crise ? », *Acrimed*, 30 octobre 2014 (en ligne).
- PERES, Jean (2014) « L'édition en sciences humaines et sociales (2) : une crise de l'édition spécialisée », *Acrimed*, 3 novembre 2014 (en ligne).
- PERES, Jean (2014) « Les revues de sciences humaines et sociales (1) : une économie fragile », *Acrimed*, 18 décembre 2014 (en ligne)
- PERES, Jean (2015), « Les revues de sciences humaines et sociales (2) : l'évaluation de la recherche et des chercheurs », *Acrimed*, 5 janvier 2015 (en ligne).
- PIERSSENS, Michel (2007) « Revues savantes : quel avenir ? », Le Débat 2007/3 (n° 145), pp. 127-140.
- POUY, Léonard (2011) « Les revues d'histoire de l'art aux Pays Bas », *Perspective*, 2, 2011, pp. 823-829.
- RYKNER, Didier (2009) « L'histoire de l'art n'existe pas (mais est-ce si grave ?) », La Tribune de l'art, 17 janvier 2009 (en ligne).

Numéros spéciaux de revues

- « Politiques du libre accès en Sciences Humaines et Sociales », Revue européenne des sciences sociales, 2014/1, 52-1.
- « Économie et politique de l'« accès ouvert » : les revues à l'âge numérique », Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2015/5, n° 62-4 bis.

Rapports, études et recommandations

- BACACHE-BEAUVALLE, Maya, BENHAMOU, Françoise Benhamou et BOURREAU, Marc (2015) Les revues de sciences humaines et sociales en France: libre accès et audience, Rapport de l'Institut des Politiques Publiques, juillet 2015.
- BACH Jean-François et JEROME, Denis (2014) Les nouveaux enjeux de l'édition scientifique, Rapport de l'Académie des Sciences, 24 juin 2014.
- BARLUET, Sophie (2006), *Les revues françaises aujourd'hui : Entre désir et dérives, une identité à retrouver*, Rapport de mission pour le Centre National du Livre, 2006.
- BAUIN, Serge (2014) *L'open access à moyen terme : une feuille de route pour HAL*, Rapport pour la DIST/CNRS, septembre 2014.
- BERTIN, Denis, DACOS, Marin, DELHAYE, Marlène, HUG, Michaël, MASCLET DE BARBARIN Marie, et al. (2014) Vers une archive ouverte pour Aix-Marseille Université. Une démarche en faveur de l'Open Access: Conclusions du groupe de travail sur le référencement des articles scientifiques produits par AMU, Rapport Technique, Aix Marseille Université, 2014.
- COLLECTIF (2014) Critères d'évaluation des entités de recherche : le référentiel de *l'AERES*, version du 19/09/2014 (en ligne).
- COLLECTIF (2014) *Liste des revues AERES pour le domaine Arts*, version du 10/07/2014 (en ligne).
- COLLECTIF (2012) *Liste des revues AERES pour le domaine Histoire*, version du 08/10/2012 (en ligne).
- COLLECTIF (2015) Rapport d'activités du Cléo 2015, Extrait (en ligne).
- COLLECTIF (2016) Rapport d'activités du Cléo 2016, Extrait (en ligne).
- COLLEGE ART ASSOCIATION (2015) Code of Best Practices in Fair Use for the Visual Arts, février 2015 (en ligne).

- COMMISSION EUROPEENNE (2012) Recommandation de la Commission relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation, 17 juillet 2012 (en ligne)
- DIST (2015) Financer la publication scientifique Le « Lecteur » et / ou « l'Auteur »? Evolutions, Alternatives, Observations de la DIST / CNRS, 2015 (en ligne)
- EVE, Martin Paul (2014) Open Access and the Humanities. Contexts, Controversies and the Future, Cambridge, Cambridge University Press, 2014
- FABRE, Renaud (dir.) (2014), Dynamiques de l'Edition scientifique, de l'Industrie de l'Information, de la Documentation Un Agenda 2015 pour la science publique ouverte, actes du colloque Meudon, 4 et 5 Novembre 2014 (en ligne)
- FIORASO, Geneviève (2013), Discours lors des 5e journées Open Access, 24 janvier 2013 (en ligne)
- GROUPEMENT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE ET DE L'INFORMATION (2009) L'édition scientifique française en sciences humaines et sociales, Rapport de synthèse, étude réalisé pour le TGE Adonis, 17 novembre 2009
- HENNY, Jean-Michel, PIERROT, Denise et ROUX, Dominique (2015) L'édition scientifique institutionnelle en France État des lieux, matière à réflexions, recommandations, AEDRES Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
- IDATE (2015) « L'Open access et les revues SHS de langue française. Tendances du secteur, évolution de l'environnement réglementaire et perspectives 2018 », rapport rendu à Cairn.info, octobre 2015 (en ligne)
- MINON, Marc et CHARTRON, Ghislaine (2005) *Etat des lieux comparatif de l'offre de revues SHS, FranceEspagne-Italie*, Rapport remis au Ministère français de la Recherche, 2005 (en ligne sur HAL)
- UNION EUROPEENNE, Lignes directrices pour le libre accès aux publications scientifiques et aux données de recherche dans Horizon 2020, Programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation, version du 11 décembre 2013

Glossaire

ABES

Créée en 1999, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (**ABES**, Montpellier), est un établissement public à caractère administratif au service des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Elle a développé le catalogue commun Sudoc, le catalogue d'archives et manuscrits Calames, et le moteur theses.fr. Elle négocie, en partenariat avec Couperin.org, l'acquisition centralisée des ressources électroniques auprès des éditeurs. http://www.abes.fr/

Archive ouverte

Une archive ouverte est un réservoir en ligne où les chercheurs déposent les publications issues de leur recherche (thèses, mémoires, articles, manuscrits, etc.), et dont l'accès est libre et gratuit pour tous. Les archives ouvertes permettent de référencer et de valoriser les publications scientifiques déposées en texte intégral (dans le respect du droit d'auteur) et disponibles en Open Access. Il existe une archive ouverte nationale en France (HAL), ainsi que des archives ouvertes dépendant d'institutions (comme SPIRE pour Sciences Po, ou l'OATAO pour l'Université de Toulouse).

Auteur-payeur (Article Processing Charge, APC)

Le modèle de l'auteur payeur (*Article Processing Charge* en anglais, souvent abrégé en APC) consiste à faire assumer par l'auteur d'un texte scientifique (ou par son institution de rattachement) le coût représenté par son édition et sa mise en ligne en Open Access. C'est un modèle qui a été initié par PLOS et qui prend aujourd'hui une ampleur considérable dans le paysage de l'Open Access.

Bibliométrie

La bibliométrie est une méthode consistant à attribuer un « facteur d'impact » à une revue en fonction de la quantité de citations dont elle fait l'objet dans d'autres revues. Initialement mise au point par les bibliothécaires pour les aider à choisir les abonnements aux revues les plus utiles pour les chercheurs, elle est désormais largement utilisée dans les processus d'évaluation des revues et des chercheurs y publiant.

Bibliothèque scientifique numérique (BSN)

Créée en 2009, la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) est une structure qui encadre et coordonne les actions menées en faveur de l'accès au contenu scientifique numérique. Il existe 9 segments de BSN: BSN1 (Acquisition des revues, menée par Abes et Couperin notamment); BSN2 (Accès et hébergement, auquel participe Abes, Persée ou encore l'INIST); BSN3 (Signalement (référencement)); BSN4 (Archives ouvertes); BSN5 (Numérisation); BSN6

(Archivage pérenne); BSN7 (Edition scientifique publique, auquel participe le réseau Médici); BSN8 (PEB); BSN9 (Formations, avec l'Enssib notamment). http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/

Cairn.info

Cairn.info est une plateforme de publication et de diffusion de revues francophones en sciences humaines et sociales, née de l'association entre quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Erès), et avec le soutien de la BnF et du CNL. « L'ambition de Cairn.info est d'aider les maisons d'édition, organismes ou associations ayant en charge des publications de sciences humaines francophones à gérer la coexistence des formats "papier" et électronique. Dans ce but, les services de Cairn.info couvrent à la fois la fabrication papier et électronique, la distribution papier (gestion des abonnements pour les revues, routage) et électronique (texte intégral en ligne, distribution des métadonnées auprès des sites et bases bibliographiques), ainsi que la diffusion et la promotion de ces publications auprès des publics auxquels elles s'adressent. » Cairn.info offre, par abonnement, l'accès à des bouquets de revues (par disciplines et thèmes), à des bouquets de magazines, à des bouquets d'ouvrages de recherche, et à des bouquets d'encyclopédies. Pour les numéros des revues disponibles en Open access, Cairn.info offre un lien vers Revue.org ou vers Persée.

http://www.cairn.info/

Cléo

Le Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo) est la structure publique à but non-lucratif qui développe le portail OpenEdition. Cléo est sous la tutelle du CNRS, de l'Université d'Aix-Marseilles, de l'EHESS, de l'Université d'Avignon, de l'Investissement d'Avenir, de la Bibliothèque scientifique et numérique et DARIAH-EU. http://cleo.openedition.org/

Couperin.org

Fondé en 1999, Couperin.org est le Consortium Unifié des Etablissements Universitaires et de Recherche pour l'Accès aux Publications Numériques, pour une défendre une politique concertée et coordonnée d'acquisition et de diffusion de l'Information Scientifique et Technique (IST). Ses objectifs principaux sont d'acheter des ressources documentaires numériques pour ses membres, de « Contribuer au développement d'une offre de contenu francophone » et de « Favoriser la coopération nationale, européenne et internationale dans le domaine de la documentation et des publications électroniques ».

Dans son manifeste : « Couperin reconnaît le rôle positif et déterminant exercé de tous temps par les éditeurs scientifiques mais refuse le diktat de certains groupes mondiaux aux visées monopolistiques ». Et « Couperin s'engage, aux côtés d'autres acteurs internationaux de l'information, à promouvoir l'édition scientifique libre et alternative ». http://www.couperin.org/

Conseil National des Universités (CNU)

Le Conseil National des Universités (CNU) est une instance chargée, notamment, de la gestion de la carrière des enseignants-chercheurs. L'histoire de l'art est représentée dans les sections 18 (« Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art »), 21 (« Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux »), et 22 « Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique ».

Le CNU propose des orientations pour la valorisation des carrières des chercheurs. http://www.cpcnu.fr/web/section-22/presentation

Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities (DARIAH)

Le Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities (DARIAH) est une infrastructure européenne soutenant les humanités digitales. Elle soutient et fédère un réseau d'acteurs très divers dans toute l'Europe, et encourage le partage des données, des informations et des bonnes pratiques. Le DARIAH soutient des projets partout en Europe, dans le domaine de l'enseignement, des musées, mais aussi de l'édition scientifique (Cléo – OpenEdition). http://dariah.eu/

Dialnet

Dialnet est une plateforme espagnole de référencement, d'accès et d'édition électronique pour les revues, les documents, les thèses et les actes de colloques. Elle propose un annuaire des revues internationales par thème (dont une section « Art »), avec le sommaire des derniers numéros parus.

http://dialnet.unirioja.es/

Ent'revues

Créée en 1986, l'association Ent'revues se veut un espace d'information et de valorisation consacré aux revues culturelles et scientifiques. Elle organise des manifestations comme le Salon de la Revue ; elle réalise des études et enquêtes sur les revues ; elle publie *La Revue des revues* et propose des formations. Elle propose, sur son site, un annuaire des revues : alphabétique, taxonomique, thématique.

http://www.entrevues.org/

Epi-revue

L'épi-revue (*overlay journal* en anglais) est une revue en ligne en Open Access, qui ne produit pas ses propres articles, mais propose la sélection et l'édition de textes disponibles en ligne (dans des archives ouvertes). Il permet de valoriser ces dépôts (non-encore publiés (*pre-prints*) ou déjà publiés (*post-prints*)) en les évaluant, en les commentant, en les actualisant, en ajoutant du texte ou des méta-données, ou encore en réunissant des textes dispersés sur un même sujet. https://www.episciences.org/

European Reference Index for the Humanities (ERIH)

Le European Reference Index for the Humanities (ERIH) est un répertoire des revues de sciences humaines et sociales en Europe. ERIH couvrait initialement les revues de sciences humaines, et ERIH PLUS comprend désormais également les revues de sciences sociales. Les critères d'inclusion sont les « standards de base » : parution régulière, comité éditorial actif, usage de citations pleinement référencées, information pour chaque auteur ; auxquels s'ajoutent les « standards académiques internationaux » dans la sélection des articles, ce qui se traduit « en principe, par le peer review » mais « il est aussi accepté que certaines revues de qualité aient d'autres systèmes assurant le contrôle de la qualité ».

https://dbh.nsd.uib.no/publiseringskanaler/erihplus/about/index

Erudit

Fondée en 1998, Erudit est une plateforme canadienne de revues francophones pratiquant le *peer review*. Elle permet l'édition numérique de livres, de revues mais aussi de thèses et de prépublications (*working papers*). La plupart des revues sont commercialisables pour la durée définie par une barrière mobile (2-3 ans), puis elles deviennent Open Access. Un abonnement à Erudit (qui peut être sélectif, ou par bouquet de revues) permet de lever cette barrière et d'avoir accès au contenu récent encore commercialisable. Erudit retourne aux revues près de 75% des revenus générés par les abonnements.

http://www.erudit.org/

Evaluation par les pairs (peer-review)

L'évaluation par les pairs (*peer-review* en anglais) est une pratique consistant à faire évaluer et commenter un texte scientifique par d'autres chercheurs du champ concerné (et non pas seulement par le ou les éditeur(s)), en mobilisant ainsi une expertise collective sur le sujet. L'évaluation par les pairs peut être opérée en amont de la publication d'un article dans une revue, afin de s'assurer de la qualité du texte avant décision de publication, et pour éventuellement proposer des pistes d'amélioration. Elle est en général menée par le comité de lecture de la revue, qui peut faire appel à des experts extérieurs. On appelle évaluation en « double-aveugle » la pratique qui consiste à rendre anonyme le texte soumis par l'auteur, et à laisser anonyme les évaluateurs.

FOSTER (Facilitate Open Science Training for European Research)

https://www.fosteropenscience.eu/

FOSTER (Facilitate Open Science Training for European Research) est un projet de deux ans financé par l'Union Européenne pour produire un programme de formation européen afin d'aider les chercheurs, les post-doc, les bibliothécaires et autres parties prenantes à incorporer l'Open Access dans leur travail. Foster a préparé des règles et bonnes pratiques de l'Open Access (pour un horizon 2020); il conçoit des cours et formations (un portail de cours en ligne, matériel de cours, etc.). Le site propose un agenda des initiatives menées dans toute l'Europe, par exemple l'Open Access Week (ateliers et table-rondes partout en France, surtout pour les scientifiques).

HAL

HAL est une archive ouverte pluridisciplinaire publique (dépendant du CNRS), destinée à l'autoarchivage des travaux scientifiques par les chercheurs (qu'ils soient français ou étrangers, travaillant dans des laboratoires publics ou privés). Les travaux (articles, thèses, etc.) déposés sont ensuite disponibles en OpenAccess (« voie verte »). https://hal.archives-ouvertes.fr/

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est une autorité administrative créée en 2014, pour remplacer l'ancienne Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Elle évalue les établissements d'enseignement supérieur, les différents organismes et unités de recherche (ou, à défaut, valide les procédures d'évaluation alternatives mises en place). Elle publie des listes de revue par champ disciplinaire. A ce jour, seule la liste du domaine SHS1 « Economie et gestion » a été publiée.

http://www.hceres.fr/

Huma-Num

Huma-Num (forme française de la participation à DARIAH) est une très grande infrastructure (TGIR) ayant pour but de soutenir le tournant numérique des sciences humaines et sociales. Elle soutient des consortiums de communautés scientifiques, propose des guides de bonnes pratiques (sur le partage et la mise en ligne des données) et des formations. Huma-Num soutient par exemple le développement d'Isidore, un moteur de recherche spécialisé sur les données de recherche française présentes en ligne.

http://www.huma-num.fr/

Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

L'Institut de l'information scientifique et technique (INIST) est une unité du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Sa mission est de « faciliter l'accès aux résultats issus des différents champs de la recherche mondiale, de valoriser la production scientifique et d'accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans leur démarche ». L'INIST a développé une plateforme consacrée au libre accès à l'information scientifique et technique, avec veille, glossaire, mise en perspective, archives, etc. http://openaccess.inist.fr

Medici

Appuyé par le CNRS, Medici est un réseau réunissant les professionnels de l'édition scientifique publique en France. Sa mission principale est de contribuer à la formation de ces acteurs sur différents sujets (par des ateliers, des journées de formations), de constituer des groupes de travail sur certains sujets (droits d'auteur, multilinguisme, etc.), et d'enrichir un contenu

collaboratif (wiki Medici) qui propose notamment une liste des revues scientifiques publiques. http://medici.in2p3.fr/

Méga-revue

La méga-revue est conçue comme une revue scientifique avec évaluation par les pairs, avec pour spécificité d'accueillir un nombre d'articles bien supérieur à une revue traditionnelle, et de privilégier l'Open Access intégral (le plus souvent, financé par le modèle de l'auteur-payeur (APC)). Conçu à l'origine comme une initiative militante à but non-lucratif par PLOS, ce modèle s'est avéré économiquement avantageux, ce qui a attiré des acteurs commerciaux, comme De Gruyter Open imprint, ou Elsevier Heliyon.

Persée

Créé à l'initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Persée est un programme de publication électronique de revues scientifiques en sciences humaines et sociales. Son objectif est de numériser et de mettre en ligne sur un portail l'intégralité de collections imprimées de revues, sélectionnées selon l'axe éditorial et scientifique du portail. Les revues peuvent être visibles image par image (dans le respect de la maquette originale) ou en mode texte. L'éditeur ou le diffuseur peut déterminer une barrière mobile (2-5 ans) durant laquelle la revue est commercialisée, avant d'être disponible gratuitement en Open Access. En novembre 2017, Persée accueille 170 collections.

http://www.persee.fr/

Revues.org (désormais : OpenEdition Journals)

Fondée en 1999, Revues.org (depuis 2017 : OpenEdition Journals) est une plateforme de revues en sciences humaines et sociales, accueillant 400 publications en ligne, soit plus de 100 000 articles, dont 95 % sont en accessible en texte intégral (2-2,5 millions de visiteurs par mois). Revues.org fait partie OpenEdition.

Service : évaluation et sélection de la revue, mise en ligne (aspect technique et éditorial), diffusion, archives, citations.

http://www.revues.org/

Open Access (Libre accès)

L'Open Access (généralement traduit en français par « Libre accès », et parfois par « Accès gratuit ») consiste à mettre un contenu disponible en ligne sans barrière d'accès pour l'utilisateur (qu'elle soit financière ou liée à son statut, son pays d'origine, etc.). On peut distinguer l'Open Access des contenus sous régime de propriété intellectuelle (c'est le cas de la majorité des revues scientifiques en Open Access), et Open Access sous licence d'utilisation libre (Creative commons, par exemple).

OpenEdition

OpenEdition est un portail de ressources électroniques en sciences humaines et sociales. Il inclut

Revue.org, mais aussi une plateforme dédiée aux livres (OpenEdition Books), une plateforme de blogs de recherche (Hypothèses) et un calendrier des événements académiques (Calenda). OpenEdition est développé par le Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo), une initiative publique à but non-lucratif soutenue par de grandes institutions de recherche et dont la principale mission est la promotion de l'édition électronique en libre accès. http://www.openedition.org/

Open Library of Humanities

L'Open Library of Humanities est un organisme britannique à but non lucratif, dirigé par Martin Paul Eve et Caroline Edwards, dédié à la publication en OpenAccess des résultats de recherche en Sciences Humaines et Sociales. Il fonctionne sur le principe de la méga-revue, et est financé par des dons (en particulier une bourse de la Andrew W. Mellon Foundation) et la participation des bibliothèques. Il évite ainsi le principe de l'auteur-payeur (APC). https://www.openlibhums.org/

PLOS (Public Library of Science)

Initiée à San Francisco en 2000, PLOS est une méga-revue en OpenAccess, à but non lucratif, dédiée à la libre diffusion des résultats scientifiques (au premier rang desquels la biologie). Elle est financée par le modèle de l'auteur-payeur (APC), avec un ensemble de réduction selon le statut ou le pays d'exercice du chercheur.

https://www.plos.org/

Voie Verte

La « voie verte » est une modalité de l'Open Access qui consiste à rendre disponible gratuitement un texte scientifique en le déposant sur une archive ouverte, sur un site internet accessible à tous, ou sur un réseau social.

http://openaccess.couperin.org/la-voie-verte-2/

Voie Dorée

La « voie dorée » est une modalité de l'Open Access qui consiste à diffuser les revues scientifiques en ligne gratuitement dès leur parution.

http://openaccess.couperin.org/la-voie-doree-2/

Recensement (non exhaustif) des revues publiant de l'histoire de l'art

Revues dont l'histoire de l'art est la discipline principale

Id	Identification de la revue								
Nom de la revue	ISSN	ISNN e	Création	Editeur	Périodicité	Diffusion Papier	Diffusion en ligne: Barrière mobile (BM) / Open Access (OA)		
1895. Revue de l'association française sur l'histoire du cinéma	0769-0959		1986	Association française de recherche sur l'histoire du cinéma	3/an	Oui	BM: 3 ans Puis OA sur Revues.org		
303, arts, recherches, créations	0762-3291		1984	Editions 303	4/an	Oui	Non		
ABE Journal Architecture Beyond Europe		2275-6639	2012	laboratoire InVisu (CNRS/INHA)	2/an	Non	OA intégral sur Revues.org		
Arts Asiatiques		2111-4552	1924	École française d'Extrême-Orient	1/an	Oui	BM: 3 ans Puis OA sur Persée		
Azimuts	0758-413X		1891	ESADSE/Cité du design	2/an	Oui	Non		
Bulletin annuel des amis du musée Ingres	1141-4782		1956	Société des amis du musée Ingres	1/an	Oui	Non		
Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français	3 014 126		1872	Société de l'Histoire de l'Art français	1/an	Oui	Non		
Bulletin du Centre de recherches du château de Versailles	1958-9271		2007	Centre de recherche du château de Versailles (CRCV)	flux continu	Non	OA intégral sur Revues.org		
Bulletin Monumental	0007-473X	2275-5039	1834	Éditions Picard	4/an	Oui	BM: 3 ans Puis OA sur Persée (1935 - ajd) / sur Gallica (1834- 1930)		
Cinémas d'Amérique Latine		2425-1356	1992	Presses Universitaires du Midi	1/an	Oui	OA intégral sur Revues.org (à part. 2009)		
Critique d'art Actualité de la littérature critique sur l'art contemporain	1246-8258	2265-9404	1993	Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Archives de la critique d'art	2/an	Oui	BM: 1 an Puis OA sur Revues.org		

Id	Diffusion						
Nom de la revue	ISSN	ISNN e	Création	Editeur	Périodicité	Diffusion Papier	Diffusion en ligne: Barrière mobile (BM) / Open Access (OA)
Culture & Musées	978-2- 330- 06202-6	2111-4528	1992	Actes Sud, Université d'Avignon	2/an	Oui	BM: 4 ans Puis OA sur Persée
Entrelacs	1266-7188	2261-5482	1991	Éditions Téraèdre	1/an	Oui	BM: 6 mois Puis OA sur Revues.org (à part. 2005)
Etudes photographiques	1270-9050	1777-5302	1996	Société française de photographie	2/an	Oui	OA intégral sur Revues.org
Gradhiva	0764-8928		1986	Musée du quai Branly	2/an	Oui	BM: 2 ans Puis OA sur Revues.org
Histoire de l'art	0992-2059		1988	Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités	2/an	Oui	Non
In-Situ Revue des patrimoines		1630-7305	2001	Ministère de la culture	2/an	Non	OA intégral sur Revues.org
La lettre de l'OCIM Musées, Patrimoine et Cultures scientifiques et techniques	0994-1908	2108-646X	1988	Office de Coopération et d'Information Muséales	24/an	Oui	BM: 1 an Puis OA sur Revues.org
La Revue des musées de France Revue du Louvre	1962-4271		1951	RMN	5/an	Oui	Non
Le musée Condé	0991-773X		1971	Le musée Condé	1/an	Oui	Non
Les Cahiers d'histoire de l'art	1763-0894		2003	Les Cahiers d'histoire de l'art	1/an	Oui	Non
Les Cahiers de l'Ecole du Louvre		2262-208X	2012	École du Louvre	2/an	Non	OA intégral sur Revues.org
Les Cahiers du Musée National d'Art Moderne	0181- 1525-18		1979	Musée national d'art moderne	4/an	Oui	Non
Ligeia Dossiers sur l'art	0989-6023		1988	Association LIGEIA	2/an	Oui	Non
Livraisons d'histoire de l'architecture		1960-5994	2001	Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA	2/an	Oui	BM: 18 mois Puis OA sur Persée (2001- 2007) / Puis Revues.org

	Diffusion						
Nom de la revue	ISSN	ISNN e	Création	Editeur	Périodicité	Diffusion Papier	Diffusion en ligne: Barrière mobile (BM) / Open Access (OA)
Mise au point. Cahiers de l'Association française des				Association française des			OA intégral sur Revues.org
enseignants chercheurs en cinéma et audiovisuel		2261-9623	2009	enseignants et chercheurs en cinéma et audiovisuel	1/an	Non	
Museum international		1755-5825	1948	ICOM	4/an	Oui	Payant sur Wiley
Nouvelles de l'estampe	0029-4888		1963	Éditions du Comité national de l'estampe	4/an	Oui	Non
Patrimoines	1778-9982		2005	INP	1/an	Oui	Non
Perspective. Actualité en histoire de l'art	1777-7852	2269-7721	2006	Institut national d'histoire de l'art	2/an	Oui	BM: 6 mois Puis OA sur Revues.org
Regards croisés			2013	Institut für Kunst- und Bildgeschichte (Humboldt- Universität zu Berlin) et HiCSA (Paris 1)	2/an	Non	OA intégral sur le site de l'HiCSA
Revue de l'art	0035-1326	1953-812X	1968	Éditions Ophrys	4/an	Oui	OA sur Persée (1985-1999) Barrière fixe
Revue Numismatique		1963-1693	1836	Société française de numismatique	1/an	Oui	OA sur Persée (jusqu'en 2011). Barrière fixe
RIHA Journal			2010	International Association of Research Institutes in the History of Art	flux continu	Non	OA intégral sur le site de RIHA
Sciences du Design	2428- 3711		2015	Presses Universitaires de France	2/ an	Oui	Accès intégralement payant sur Cairn
Sculptures	2417-2529		2014	Presses Universitaires de Rouen et du Havre	1/an	Oui	Non
Studiolo	1635-0871		2002	Académie de France à Rome	1/an	Oui	Non
Support/Tracé	1632-7667		2001	Association pour la Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques	1/an	Oui	Non

Identification de la revue						Diffusion			
Nom de la revue	ISSN	ISNN e	Création	Editeur	Périodicité	Diffusion Papier	Diffusion en ligne: Barrière mobile (BM) / Open Access (OA)		
Technè	1254-7867		1994	RMN-GP	2/an	Oui	Non		
Transbordeur	2552-9137		2017	Macula	1/an	Oui	Non		
Versalia							Non		
Revue de la société des amis de Versailles	1285-8412		1997	Société des Amis de Versailles	1/an	Oui	NOII		

Revues pluridisciplinaires publiant de l'histoire de l'art

Id	Diffusion						
Nom de la revue	ISSN	ISNN e	Création	Editeur	Périodicité	Diffusion Papier	Diffusion en ligne: Barrière mobile (BM) / Open Access (OA)
				CNRS - UMR 7041 (Archéologie et			OA intégral sur Revues.org (à
Afrique : Archéologie et Arts	1634-3123	2431-2045	2001	Sciences de l'Antiquité - ArScAn)	1/an	Oui	part. 2006)
Appareil		2101-0714	2008	MSH Paris Nord	2/an	Non	OA intégral sur Revues.org
Apparence(s). Histoire et culture du paraître		1954-3778	2007	IRHiS-UMR 8529	flux continu	Non	OA intégral sur Revues.org
Archipel	0044-8613	2104-3655	1971	Éditions de la FMSH	2/an	Oui	OA intégral sur Persée
Artelogie Recherche sur les arts, le patrimoine et la littérature d'Amérique Latine		2115-6395	2012	Association ESCAL	2/an	Non	OA intégral sur Revues.org
Bulletin du CIETA	1016-8982		1989	Centre international d'étude des textiles anciens	1/an	Oui	Non
				Société des Amis des frères			BM: 3 ans
Cahiers Edmond et Jules de Goncourt	1243-8170		1992	Goncourt	1/an	Oui	Puis OA sur Persée
Cahiers de Civilisation Médiévale	0007-9731	2119-1026	1958	Centre d'études supérieures de civilisation médiévale	5/an	Oui	OA sur Persée (jusqu'en 2007). Barrière fixe

Id	Diffusion						
Nom de la revue	ISSN	ISNN e	Création	Editeur	Périodicité	Diffusion Papier	Diffusion en ligne: Barrière mobile (BM) / Open Access (OA)
				Éditions de l'École française			BM: 3 ans
Cahiers d'Extrême Asie		2117-6272	1985	d'Extrème-Orient	1/an	Oui	Puis OA sur Persée
Diogène							BM: 5 ans
Revue internationale des sciences humaines	0419-1633	2077-5253	1952	Presses Universitaires de France	4/an	Oui	Puis OA sur Cairn
Dix-huitième siècle	0070-6760	1760-7892	1969	La Découverte	1/an	Oui	BM: 3 ans Puis OA sur Cairn (à part. 2006) / Persée (1969-2005)
Dix-Septième siècle	0012-4273	1969-6965	1949	Presses Universitaires de France	4/an	Oui	BM: 5 ans Puis OA sur Cairn (à part. 2000)
Figures de l'art	1265-0692		1992	Presses universitaires de Pau et des Pays de L'Adour - PUPPA	2-3/an	Oui	Non
Images Re-vues Histoire, anthropologie et théorie de l'art		1778-3801	2005	Groupe d'Anthropologie Historique de l'Occident Médiéval, Laboratoire d'Anthropologie Sociale, UMR 8210 Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques, Centre d'Histoire et Théorie des Arts	1/an	Non	OA intégral sur Revues.org
La nouvelle revue d'esthétique	1969-2269	2264-2595	2008	Presses Universitaires de France	2/an	Oui	BM: 5 ans Puis OA sur Cairn
Le Bucema Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre		1954-3093	1999	Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre	1/an	Plus depuis 2012	OA intégral sur Revues.org
Les Annales de la recherche urbaine	0180-930-X	2497-7098	1979	Plan - Urbanisme - Construction – Architecture	1/an	Oui	OA intégral sur Persée
Marges				Presses universitaires de			BM: 2 ans
Revue d'art contemporain	1767-7114	1960-6176	2004	Vincennes	2/an	Oui	Puis OA sur Revues.org
May			2009	May Editions	4/an	Oui	Non

Ic	Diffusion						
Nom de la revue	ISSN	ISNN e	Création	Editeur	Périodicité	Diffusion Papier	Diffusion en ligne: Barrière mobile (BM) / Open Access (OA)
Mélanges de la Casa de Velázquez	0076-230X	2173-1306	1965	Éditions de la Casa de Velázquez	2/an	Oui	BM: 2 ans Puis OA sur Revues.org (à part. 2003) / Persée (1965 - 1996)
Mélusine. Cahiers du Centre de recherches sur le Surréalisme	0252-2810		1979	Publications de la Sorbonne	1/an	Oui	Non
Pallas Revue d'études antiques	0031-0387	2272-7639	1952	Presses Universitaires du Midi	3/an	Oui	OA intégral sur Persée (1953- 1999) / Revues.org (à part. 2009)
[Plastik]	1631-1140	2101-0323	2001 / 2010	C.E.R.E.A.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Esthétique et Arts Plastiques)	1 / an	Oui	OA intégral sur le site de la revue
Proteus Cahiers des théories de l'art			2009	Proteus	2/an	Non	OA intégral sur le site de la revue
Recherches en Esthétique	1267-9291		1995	C.E.R.E.A.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Esthétique et Arts Plastiques)	1/an	Oui	Non
Romantisme Revue du dix-neuvième siècle	0048-8593	1957-7958	1971	Armand Colin	4/an	Oui	BM: 3 ans Puis OA sur Cairn (à part. 2004) / Persée (1971 à 2006)
Seizième siècle	1774-4466	1775-3856	2005	Société Française d'Étude du Seizième Siècle		Oui	BM: 3 ans Puis OA sur Persée
Sociétés et représentations	1262-2966	2104-404X	1995	Publications de la Sorbonne	2/an	Oui	BM: 3 ans Puis OA sur Cairn (à part. 2000)
Sociologie de l'art OPuS	0779-1674	2264-5209	1992	L'Harmattan	2/an	Oui	BM: 4 ans Puis OA sur Cairn
Textimage			2007	Textimage	1/an	Non	OA intégral sur le site de Textimage

Id	Diffusion						
Nom de la revue	ISSN	ISNN e	Création	Editeur	Périodicité	Diffusion Papier	Diffusion en ligne: Barrière mobile (BM) / Open Access (OA)
Tracés							OA intégral sur Revues.org
Revue de Sciences humaines	1763-0061	1963-1812	2002	ENS Éditions	2/an	Oui	OA liitegrai sur Kevues.org
							BM: 3 ans
							Puis OA sur Cairn (à part.
Vingtième siècle	0294-1759	1950-6678	1984	Presses de Sciences Po	4/an	Oui	2001) / Persée (1984-2001)
Zamân	0220-8148		1979	MEKIC	2/an	Oui	Non